

AR Prefecture

082-218201127-20260428-CM20260428\_46-DE

Reçu le 04/05/2026

# MICRO CRECHE ACHON 12 PLACES



Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à  
18h30

13 rue Sainte Catherine  
82200 Moissac

Tel : 09 70 21 18 60

Mail : [microcreche@moissac.fr](mailto:microcreche@moissac.fr)



## Gestionnaire :

Mairie de Moissac

Au pôle enfance Jeunesse Petite Enfance

- Service Petite Enfance

5 Rue des Mazels

82200 MOISSAC

**Tel :** 05 63 04 65 28

**Mail :** [petiteenfance@moissac.fr](mailto:petiteenfance@moissac.fr)



**Mode de financement :** Fonctionnement  
en mode Prestation de Service Unique  
versée au gestionnaire par la CAF  
**Statut :** Public - Collectivité territoriale

# SOMMAIRE

## **PREAMBULE**

- I- Définition du projet d'établissement .....p.4
- II- Missions du projet d'établissement : un projet d'accueil .....p.5
- III- L'accessibilité du projet d'établissement .....p.6

## **PROJET SOCIAL**

- I- Contexte historique de la petite enfance .....p.7
- II- Orientations territoriales et politiques publiques .....p.7
- III- Données sociodémographiques clés .....p.7
- IV- Evolution de l'offre petite enfance .....p.9
- V- Situation actuelle : actions et équipements petite enfance sur la Commune ....p.9

## **PROJET D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE ACHON**

- I- Capacité et organisation .....p.11
- II- Différents accueils collectifs.....p.11
- III- Familles vulnérables.....p.11
- IV- Les missions des établissements d'accueil du jeune enfant .....p.12
- V- L'accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique .....p.12
- VI- Composition de l'équipe .....p.13
- VII- Travail d'équipe.....p.15

## **LE JEUNE ENFANT AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

- I- L'accueil des parents et de leur enfant .....p.18
- II- La période de familiarisation.....p.18
- III- L'accueil .....p.19
- IV - Prise en charge au quotidien .....p.20
- V- Valeurs et accompagnement du jeune enfant.....p.24
- VI- Grandir, explorer et communiquer .....p.26
- VII – Une réelle place pour la famille.....p.34
- VIII- Le partenariat, un enrichissement.....p.35

## **DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**I- Au sein des structures.....p.41**

**II - Engagements de la Mairie .....p.42**

## **PROJET D’EVALUATION**

## **ANNEXES**

# **PREAMBULE**

La micro-crèche est un lieu d'accueil, de vie et d'éveil pensé pour accompagner chaque enfant dans ses premières découvertes, en respectant son rythme, sa singularité et ses besoins fondamentaux.

Nous considérons l'enfant comme une personne à part entière, compétente, curieuse et capable d'initiatives. Notre engagement est de lui offrir un environnement sécurisant, bienveillant et stimulant, favorisant son développement affectif, moteur, cognitif et social. Convaincus que les premières années de vie sont déterminantes, nous plaçons au cœur de notre réflexion éducative :

- la sécurité affective, fondement de toute exploration ;
- le respect du rythme individuel ;
- la liberté de jeu et d'expérimentation ;
- l'accompagnement vers l'autonomie ;
- l'ouverture à la diversité et à la tolérance.

La micro-crèche s'inscrit dans une démarche de co-éducation, considérant les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. La relation de confiance, le dialogue et l'écoute constituent les bases de notre partenariat avec les familles. Ce projet d'établissement traduit les valeurs qui animent l'équipe professionnelle et formalise nos engagements. Il est le reflet d'une réflexion collective visant à garantir un accueil de qualité, respectueux de l'enfant, de sa famille et du cadre réglementaire en vigueur. Il constitue un document de référence, évolutif, qui guide nos pratiques quotidiennes et s'enrichit des échanges avec les familles et les partenaires.

## **I - Définition du projet d'établissement**

Conformément à la réglementation en vigueur, tout établissement ou service d'accueil du jeune enfant élabore un projet d'établissement ou de service mettant en œuvre la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce document est indispensable à l'obtention de l'avis ou de l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement délivré par le Président du Conseil Départemental. Il conditionne également le conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Le projet d'établissement constitue :

- une dynamique collective portée par l'équipe ;
- un référentiel commun guidant les pratiques professionnelles ;
- un outil d'information à destination des familles, des partenaires et des institutions ;
- un support de réflexion et de dialogue au sein de l'équipe et avec les parents.

Complémentaire au règlement de fonctionnement, il présente les modalités d'accueil des enfants sur les plans administratif, social et éducatif. Il définit les méthodes de travail partagées par l'ensemble des professionnels, que chacun s'engage à s'approprier et à mettre en œuvre. Il vise à exposer clairement aux familles et aux partenaires les orientations éducatives, les valeurs et les pratiques mises en place afin de garantir un accueil de qualité. Ce projet est le fruit d'une réflexion centrée sur les besoins fondamentaux de l'enfant, afin d'assurer une cohérence éducative dans l'accompagnement

proposé par l'ensemble des professionnels.

## II - Missions du projet d'établissement : un projet d'accueil

Envers les enfants, la micro-crèche s'engage à :

- Mettre en œuvre les principes de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la Charte de la laïcité, en favorisant une identité professionnelle commune fondée sur la bienveillance, le respect et la prise en compte de la diversité des enfants et de leurs familles ;
- Proposer un cadre stable, sécurisant et structurant, favorisant l'attachement et la relation individualisée, essentiels au développement et à l'exploration du monde ;
- Offrir un environnement riche en expériences sensorielles et en découvertes, où les jeux et les jouets sont accessibles à tous, sans distinction de genre ;
- Garantir un accompagnement individualisé, respectueux du rythme, des besoins et de la singularité de chaque enfant, dans une démarche de bienveillance.

Envers les familles, la micro-crèche s'engage à :

- Accueillir chaque famille avec écoute et considération, en prenant en compte son projet parental tout en présentant clairement le projet collectif de la structure ;
- Constituer un lieu ressource pouvant orienter et soutenir les parents en cas de questionnements ou de difficultés ;
- Construire une relation de confiance fondée sur la co-éducation, afin d'assurer à l'enfant une continuité entre la maison et la crèche ;
- Favoriser la participation des familles à la vie de la structure, afin qu'elles puissent en être pleinement actrices.

Envers l'équipe professionnelle, la micro-crèche s'engage à :

- Recruter des professionnels qualifiés, investis dans une relation stable, sécurisante et respectueuse avec l'enfant et sa famille ;
- Fédérer l'équipe autour de valeurs communes et accompagner la réflexion sur les pratiques éducatives quotidiennes ;
- Organiser des temps réguliers de réunions favorisant l'analyse, l'évaluation et l'évolution des pratiques ;
- Inscrire le travail d'équipe dans une dynamique constructive et cohérente, garantissant le respect des valeurs portées par le projet ;
- Structurer l'organisation interne afin d'assurer une qualité d'accueil constante.

### **III - Accessibilité du projet d'établissement**

Le projet d'établissement est affiché au sein de la micro-crèche et au pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires. Il est accessible aux titulaires de l'autorité parentale ou aux représentants légaux des enfants accueillis. Un exemplaire est tenu à disposition et communiqué, sur demande, à toute famille dont l'enfant est inscrit ou ayant effectué une demande d'admission. Ce document est transmis en format numérique.

# PROJET SOCIAL

## I - Contexte historique de la petite enfance

Au début des années 2000, **la commune de Moissac** a connu une évolution démographique significative, notamment concernant la population des enfants de moins de trois ans. En 2002, le Projet Éducatif Local recensait déjà plus de 430 enfants dans cette tranche d'âge, révélant une dynamique durable de croissance. Cette évolution a mis en évidence une inadéquation progressive entre l'offre existante de modes d'accueil et les besoins réels des familles, en particulier celles exerçant une activité professionnelle nécessitant un accueil régulier, à temps partiel ou à temps complet.

Jusqu'en 2007, l'accueil collectif du jeune enfant sur la commune reposait principalement sur une halte-garderie municipale créée en 1988, la halte-garderie du Sarlac gérée par la Caisse d'Allocations Familiales sur le quartier du Sarlac, ainsi que sur l'accueil individuel assuré par les assistantes maternelles du territoire. Toutefois, les usages observés et les enquêtes menées auprès des familles ont mis en lumière une demande croissante pour un accueil collectif plus structuré, sécurisé et professionnalisé, proposant des horaires élargis et une continuité d'accueil sur la journée.

Les différentes études et concertations menées avec les partenaires institutionnels (CAF, PMI, acteurs sociaux et éducatifs) ont confirmé la nécessité de développer une offre d'accueil du jeune enfant intégrée dans une politique globale de la petite enfance. C'est dans ce contexte qu'a été créée, en 2007, la structure multi-accueil municipale *Les Grappillous*, permettant de renforcer la réponse aux besoins des familles tout en s'inscrivant dans une logique de coordination territoriale, de soutien à la parentalité et de cohésion sociale. En 2013, pour répondre aux nombreuses demandes de places en crèche, sa capacité d'accueil augmente à 35 places.

## II - Orientations territoriales et politiques publiques

En 2015, le contrat de ville place la parentalité au cœur de ses priorités : accompagnement des parents, intégration des familles en difficulté ou d'origine étrangère, socialisation des enfants, promotion de l'égalité des chances et développement d'actions autour de la citoyenneté, du sport, de la culture et de la scolarisation, notamment via les LAEP. Un second axe vise à améliorer l'information des familles sur l'offre d'accueil et à renforcer la coordination des services petite enfance.

Entre 2019 et 2020, la CAF et la Ville de Moissac conduisent une étude de préfiguration de l'Animation de la Vie Sociale (AVS), appuyée sur une démarche participative et une enquête auprès de 281 foyers. Cette étude permet d'identifier les besoins des habitants, notamment en matière de petite enfance, et de définir des axes structurants autour de l'accueil, de la participation des habitants, du partenariat et de la gouvernance, avec pour ambition de renforcer le « vivre ensemble » sur le territoire.

## III - Données sociodémographiques clés

Entre les recensements 2016 et 2022, la population communale a augmenté en moyenne de +1,3 % par an ; c'est une croissance plus rapide que dans les communes voisines du Tarn-et-Garonne. Cette croissance est surtout tirée par un solde migratoire positif (arrivées de nouveaux habitants) plutôt que par un solde naturel (naissances – décès).

Sur plusieurs décennies, Moissac est passée d'environ 12 365 habitants en 2011 à 13 652 habitants en 2022, soit une augmentation d'environ 10 % en 11 ans.

### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>12 365</b>	<b>100,0</b>	<b>12 652</b>	<b>100,0</b>	<b>13 652</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	2 063	16,7	2 313	18,3	2 632	19,3
15 à 29 ans	1 766	14,3	1 777	14,0	1 820	13,3
30 à 44 ans	1 932	15,6	2 143	16,9	2 262	16,6
45 à 59 ans	2 811	22,7	2 472	19,5	2 583	18,9
60 à 74 ans	2 093	16,9	2 252	17,8	2 497	18,3
75 ans ou plus	1 700	13,7	1 694	13,4	1 858	13,6

- Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Chez les jeunes enfants (0-5 ans), les classes d'âge se répartissent comme suit :

- **0-2 ans : 443 enfants / ~3,3 %** de la population.
- **3-5 ans : 527 enfants / ~3,9 %** de la population.

Cela montre une présence non négligeable de jeunes enfants dans la commune

- Structure familiale liée à l'enfance

### FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 583</b>	<b>100,0</b>	<b>3 571</b>	<b>100,0</b>	<b>3 780</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>1 379</b>	<b>38,5</b>	<b>1 396</b>	<b>39,1</b>	<b>1 532</b>	<b>40,5</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>515</b>	<b>14,4</b>	<b>533</b>	<b>14,9</b>	<b>589</b>	<b>15,6</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	109	3,0	79	2,2	93	2,5
Femmes seules avec enfant(s)	406	11,3	454	12,7	496	13,1
<b>Couples sans enfant</b>	<b>1 689</b>	<b>47,1</b>	<b>1 641</b>	<b>46,0</b>	<b>1 659</b>	<b>43,9</b>

- Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

40.5 % des familles à Moissac ont au moins un enfant.

15,6 % des familles sont monoparentales, un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Ces constats confirment la nécessité de renforcer l'offre petite enfance comme outil d'inclusion sociale et de soutien aux familles.

## REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021

	Taux en %
Moins de 30 ans	31
De 30 à 39 ans	33
De 40 à 49 ans	34
De 50 à 59 ans	27
De 60 à 74 ans	19
75 ans ou plus	17
<b>Ensemble</b>	<b>26</b>

- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2025.

Les indicateurs sociaux montrent un taux de pauvreté élevé, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'ensemble de ces éléments de diagnostic met en évidence une évolution démographique favorable aux jeunes ménages, des besoins croissants en modes d'accueil du jeune enfant, ainsi que des fragilités sociales marquées, notamment au sein des quartiers prioritaires de la commune. Dans ce contexte, le projet social de la crèche Bulle de Bébé s'appuie sur une connaissance fine du territoire et de ses enjeux afin de proposer un accueil accessible, de qualité et adapté aux besoins des familles.

### IV. Évolution de l'offre petite enfance

En 2021, la compétence petite enfance est transférée du CCAS à la commune, affirmant la volonté municipale d'assurer une continuité éducative du tout-petit au jeune adolescent. Cette même année, le projet de la création d'une micro-crèche en centre-ville et la transformation de la halte-garderie du Sarlac en petite crèche sont validées, avec un soutien financier renforcé de la CAF via le plan rebond petite enfance.

En 2023, **les deux nouveaux équipements municipaux** voient le jour. L'ancienne maison Achon inoccupée, située 13 rue Sainte Catherine à Moissac, devient une micro-crèche de 12 places et un espace pour le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP). La halte-garderie du Sarlac devient la petite crèche Bulle de bébé après des travaux de réhabilitation des locaux et l'ajout de services essentiels pour les familles.

Inscrites dans une politique locale de soutien à la parentalité et de cohésion sociale, les crèches s'inscrivent dans une offre globale d'accueil qui complète l'ensemble des services petite enfance proposés par la commune de Moissac. Elles répondent notamment à la volonté d'assurer la mixité sociale, de permettre aux familles d'articuler au mieux vie professionnelle et vie familiale, et de garantir une proximité d'accès aux services pour tous les habitants.

### V - Situation actuelle : actions et équipements petite enfance sur la Commune

Le service petite enfance participe au développement de la transversalité de l'action municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse (aspects éducatifs et pédagogiques), et à ce titre fait partie intégrante du pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires.

La volonté des élus est d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance : l'objectif est de faciliter les démarches des familles, de la petite enfance, en passant par l'enfance (service des écoles, accueil de loisirs) jusqu'à l'adolescence (Guichet Unique).

Le service Petite Enfance est maintenant implanté dans le Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires, rue des Mazels, comprenant 4 services, travaillant en transversalité :

- Service Petite Enfance
- Service des Affaires scolaires
- Service du personnel des écoles
- Service Enfance (Accueils de loisirs)

Pour la petite enfance :

- La Crèche « Les Grappillous », du lundi au vendredi (créée en 2007) 35 places,
- La Petite Crèche « Bulle de Bébé » : du lundi au vendredi (créée en 2023) 20 places,
- La Micro-Crèche « Achon » : du lundi au vendredi (créée en 2023) 12 places,
- Le LAEP (lieu d'accueil enfants – parents) : il appartient au Réseau Parentalité 82 et participe aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). L'objectif est d'agir pour et avec les parents. Ces réseaux sont destinés à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. C'est un espace de rencontre et de découverte pour les parents et les futurs parents et les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte : implanté en 2023 dans les 2 quartiers prioritaires de la ville (près des nouvelles crèches), il évolue donc pour se rapprocher des crèches, lieux d'accueil des parents.
- La Ludothèque a déménagé en 2023 pour s'intégrer dans le projet de la médiathèque, accueil de tous, enfants, jeunes, adultes, parents
- Le Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal qui permet de faciliter, au quotidien, les démarches des familles et des professionnels « assistantes maternelles ».
- Les consultations de la PMI avec une animation en salle d'attente
- Six écoles maternelles

# PROJET D'ACCUEIL

## I - Capacité et organisation

Micro-crèche Achon : **12 places**, en mixité d'âge, du bébé au jeune enfant avec la possibilité de proposer aux enfants 2 espaces de sommeil (un dortoir pour les plus jeunes, un dortoir pour les plus âgés). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et fermée les week-ends et les jours fériés. Concernant les vacances scolaires, un recensement des besoins des familles est fait avant chaque vacances afin d'ouvrir la ou les structures adéquates en fonction du nombre d'enfant recensé.

Pour des raisons d'organisation et de formation, d'analyse de pratique, **des fermetures partielles exceptionnelles** peuvent intervenir en cours d'année. Les parents sont prévenus dès que les dates sont fixées.

La priorité d'accueil est donnée aux **familles moissagaises** ou n'ayant pas de structure d'accueil sur leur commune de résidence.

Les modalités de préinscription et d'admission sont définies dans le règlement de fonctionnement.

## II - Différents accueils collectifs

Les crèches ont pour mission de créer un espace d'accueil spécifique à la petite enfance permettant d'accueillir des enfants de 2 mois à 3 ans avec un accueil régulier ou occasionnel, au choix des familles. L'offre d'accueil proposée s'adresse à un public diversifié : familles ayant un besoin d'accueil régulier, familles souhaitant un accueil occasionnel ou d'urgence. La structure n'impose pas de condition d'activité professionnelle ni de condition de fréquentation minimale.

- **L'accueil régulier**, se caractérise par sa répétition dans le temps, par la possibilité de planification par les parents et de sa réservation auprès de la structure.
- **L'accueil occasionnel** se définit comme étant un accueil irrégulier ou tout à fait ponctuel ne pouvant donner lieu à contractualisation.

Les modes d'accueil sont diversifiés : temps partiel, temps complet et à la carte, selon les besoins des familles.

Dans certains cas, **un accueil d'urgence** peut être effectué. L'accueil d'urgence est exceptionnel lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés. Une place supplémentaire est destinée notamment aux urgences sociales ou familiales. Dans ce type d'accueil, l'enfant n'a jamais fréquenté la structure : il est accueilli avec ou sans période d'adaptation car la famille a un impératif et a besoin de confier son enfant pour quelques heures.

L'accueil peut être prévu jusqu'au 4<sup>ème</sup> anniversaire des enfants en vue de faciliter l'entrée à l'école ou pour tenir compte de la maturité des enfants ou de leur handicap.

## III – Familles vulnérables

En application de l'article D. 214-7 du CASF, les établissements d'accueil du jeune enfant réservent des places d'accueil pour des enfants de personnes visées à l'article L. 214-7 (dont notamment des demandeurs d'emploi ou personne en insertion). Le nombre de places réservées à ce titre est fixé par le gestionnaire de l'établissement ou du service. Ce nombre ne peut être inférieur à « une place par tranche de vingt places d'accueil ». Ainsi, la Micro-Crèche Achon a une place réservée. Remarque : La Micro-Crèche Achon est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) (articles R.

2324-17 et R. 2324-46 du Code de la santé publique). Elle est concernée par les missions confiées aux modes d'accueil à l'article L214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (article 2 de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021). Celles-ci précisent notamment que les EAJE « contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité [... et] favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ».

#### IV – Les missions des établissements d'accueil du jeune enfant

Les EAJE permettent de répondre à une double mission :

- Être un mode d'accueil pour les enfants issus de toutes les catégories sociales et pour les familles des enfants accueillis de toutes origines socio-économiques,
- Être un lieu de socialisation avec des fréquentations variables pour les enfants.

Ainsi, la micro-crèche présente de nombreux avantages :

- Répondre avec souplesse à la diversité des demandes des familles moyennant de préserver la qualité de l'accueil pour les enfants,
- Proposer des réponses multiples aux demandes ou aux situations de familles,
- Permettre de satisfaire les familles dont le besoin peut changer au fil du temps (période de travail et de non activité – travaux saisonniers),
- Accompagner les enfants porteurs de handicap en lien étroit avec les partenaires (PMI, CAMSP) ou le service Prévention, Education et Handicap (P.E.H). Cet accueil demande une démarche spécifique qui inclut la nécessité d'un avis médical.

Et apporte :

- Des réponses multiples aux demandes ou aux situations des familles et de satisfaire les familles dont le besoin change,
- Un rôle social en permettant à des familles de bénéficier d'un mode d'accueil pour leur enfant et renforcer le lien social,
- Un bien-être aux enfants, nécessaire à leur éveil et à l'épanouissement de chacun d'entre eux,
- Un rôle éducatif et d'intégration notamment pour ceux atteints de handicap,
- Un rôle d'aide auprès des familles qui en expriment la demande (en faisant du lien avec un accompagnement vers le LAEP- espace de parole, d'écoute, lieu ressource pour les parents)

#### V - L'accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

La micro-crèche se doit de permettre l'accès aux enfants en **situation de handicap** ou atteint de **maladie chronique**.

Un temps d'échange sera organisé entre la famille et le référent santé et accueil inclusif de la structure afin de préciser les modalités de prise en charge. En cas de nécessité un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être élaboré.

Les objectifs sont :

- Mettre en place des outils facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Favoriser le développement de tous les enfants,
- Sensibiliser les familles sur l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- Banaliser la différence (handicap ou non, culturelle, sociale...).

Ce projet est travaillé avec le service PEH (Prévention éducation handicap). Cet accueil Petite Enfance est réalisé en articulation et complémentarité avec les modes de garde existants sur le territoire (Relais Petite Enfance Intercommunal).

## **VI - Composition de l'équipe**

Selon l'Article L.214-1 du CASF :

« Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

- 1° Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- 2° Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale
- 3° Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- 4° Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- 5° Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- 6° Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Chaque agent se complète par ses diplômes et compétences propres.

### **6.1 - La coordination du service Petite enfance**

La direction du Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires assure la coordination du service Petite Enfance en lien étroit avec les directions des différentes structures.

Une assistante petite enfance tient une permanence d'une demi-journée par semaine dans chacune des structures. Sa présence peut être renforcée en fonction des besoins des familles et des équipes, notamment lors de réunions ou de temps spécifiques.

Par ailleurs, une assistante administrative petite enfance est présente au Guichet Unique afin d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives.

En collaboration constante avec les directrices des structures, la direction veille au suivi de la qualité des établissements, dans le respect du projet d'établissement propre à chaque structure. Elle intervient également sur l'ensemble des aspects administratifs et financiers : élaboration des contrats pour les familles et les professionnels, facturation, relations avec la CAF et les autres partenaires, gestion budgétaire et comptable.

Des réunions sont organisées au sein du pôle entre les trois crèches afin de favoriser les échanges autour de projets communs (environ une réunion tous les deux mois).

Enfin, trois à quatre commissions crèches sont organisées chaque année afin d'examiner les demandes d'accueil des familles et d'établir un bilan de fonctionnement, notamment concernant le dispositif AVIP.

### **6.2 - La Direction**

Au sein de la micro crèche Achon, une infirmière puéricultrice assume la responsabilité et la gestion administrative et éducative de la structure.

La directrice a pour missions :

- D'encadrer, dynamiser, animer autour du projet d'établissement,

- D'organiser des réunions d'équipe,
- D'assurer l'organisation du travail et des plannings du personnel,
- D'animer et soutenir le travail d'équipe,
- D'organiser, d'assurer la promotion et garantir l'accueil des enfants et des familles,
- De gérer les congés, les commandes,
- D'accueillir les stagiaires.

### **6.3 - Les Éducatrices de jeunes enfants**

Aucune éducatrice de jeunes enfants n'est affectée en poste permanent au sein de la micro-crèche. Toutefois, trois éducatrices de jeunes enfants exercent sur les deux autres structures de la ville de Moissac et peuvent être sollicitées et intervenir sur la structure en cas de besoin.

L'éducatrice de jeunes enfants :

- Participe à l'organisation et à la promotion d'un accueil de qualité des enfants et des familles,
- Participe à l'encadrement et à l'animation de l'équipe pluridisciplinaire autour du projet d'établissement,
- Élabore, suit et évalue le projet éducatif de l'établissement,
- Participe à l'animation des réunions de coordination des professionnels de la structure,
- Assure la fonction de continuité de direction en l'absence de la directrice.

### **6.4 – Le Référent santé et Accueil Inclusif**

Le référent santé est une infirmière puéricultrice.

Ses missions se déclinent comme suit :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique,
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles,
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins,
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière,
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents,
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de danger,
- Procéder si nécessaire, avec l'accord des parents ou du responsable de l'EAJE, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

### **6.5 – Les auxiliaires de puériculture**

Les auxiliaires de puériculture prennent soin des enfants au quotidien, veillant à leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Elles appliquent rigoureusement les protocoles de soins, assurent l'hygiène,

accompagnent les repas et le repos, et peuvent administrer les médicaments prescrits. Elles assurent la continuité de direction, garantissant le bon fonctionnement de la structure, le respect du cadre réglementaire et la coordination de l'équipe en l'absence de la direction.

## **6.6 – Les adjointes d'animation**

Les adjoints d'animation accompagnent les enfants au quotidien, en soutien aux activités et aux temps de vie de la crèche. Elles participent à l'accueil, à l'animation des espaces de jeu, aux ateliers et aux moments de groupe, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des enfants. Leur rôle contribue à favoriser l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants dans un environnement stimulant et sécurisé.

## **6.7 - L'Agent technique**

L'agent technique est chargé de l'entretien des locaux et du mobilier, ainsi que de la gestion de la restauration collective dans le respect des normes réglementaires et des protocoles sanitaires.

Il veille quotidiennement à l'entretien de l'environnement matériel des enfants, notamment du mobilier et des jeux, en appliquant les protocoles d'hygiène établis par la structure. Durant la présence des enfants, il assure l'entretien courant des espaces. Le matin, avant leur arrivée, il procède au nettoyage et à l'hygiène des locaux.

La structure fournit et entretient également le linge nécessaire : draps, serviettes de toilette, gants de toilette, couvertures et bavoirs. Leur lavage est effectué dans le respect des règles d'hygiène et des protocoles en vigueur.

## **6.8 - Les stagiaires**

Le service Petite Enfance a la volonté de former de futurs professionnels de la petite enfance. L'accueil des permet de re questionner les pratiques de l'équipe.

Les questions des stagiaires permettent de pointer certaines situations ou pratiques qui demandent à nouveau une réflexion collective pour améliorer l'accueil. En fonction des projets des stagiaires, les parents peuvent être mis à contribution (boîte à idées, questionnaires,...)

En revanche, la direction veille toujours, pour ne pas perturber les enfants et épuiser l'équipe, à limiter le nombre de stagiaires accueillis en même temps dans la structure.

# **VII -Travail d'équipe**

## **7.1 - Temps de réunion**

- Réunions d'équipe tous les deux mois. Participent à ces réunions l'ensemble du personnel. Chacun doit se sentir impliqué dans la démarche pédagogique. Chaque membre du personnel a un rôle à tenir pour le bon fonctionnement de la structure et pour le bien-être des enfants. De plus, ces moments d'échanges permettent une cohérence de l'intervention des adultes indispensable au public accueilli.
- Réunion" flash" : Animé par la directrice chaque semaine, avec la participation d'au moins deux agents. Ces réunions permettent d'échanger sur le quotidien de la crèche : organisation de l'équipe, points sur les enfants et préparation des prochains événements. Ces temps favorisent la transmission orale des informations et font l'objet d'un compte rendu pour les membres absents.
- Journées pédagogiques : afin d'impulser une dynamique d'équipe, de renforcer les

liens entre les professionnels. Des thèmes pédagogiques sont abordés afin de faire évoluer les pratiques ou se questionner sur les pratiques actuelles. Des apports théoriques sont apportés. Temps de réflexion sur un sujet spécifique (l'alimentation, l'hygiène, les expériences), de partager ses compétences et ses points de vue. Ils permettent aux professionnels de s'investir dans la réflexion, d'être pilote et ainsi de se créer une identité professionnelle.

- Réunions du service Petite Enfance : Participation des directrices de chaque crèche et de la responsable du service petite enfance afin de transmettre les informations « petite enfance » entre les différentes structures, les informations et les projets de la collectivité. Ces réunions ont pour objectif de faire part des problématiques rencontrées, de partager ses expériences, de construire les outils communs pour gagner en efficacité, de réinterroger sa pratique au regard du projet. Ces réunions sont un espace de libre parole, elles sont riches en analyse de la pratique.

## **7.2 - Temps de formation**

### **7.2.1 - Groupe d'analyse de pratique**

Les membres de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants participent à raison de 1h30 par trimestre (soit 6h/an) à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle. Ces séances d'analyse de pratique se déroulent en dehors de la présence des enfants, par groupe de 15 personnes maximum. Elles sont animées par un professionnel qualifié n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement.

Ces groupes d'analyse de pratique aident à donner du sens à ce que l'équipe fait au quotidien et permettent de prendre du recul sur l'exercice de son métier au quotidien.

### **7.2.2 - Formation continue**

En devenant professionnel de la petite enfance au sein des crèches, chaque professionnel s'engage à se former continuellement. C'est grâce à cette formation continue que la prise en charge des enfants sera optimale, bienveillante et en harmonie avec notre ambitieux projet.

En lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la formation s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement et constitue un axe prioritaire pour garantir un accueil de qualité, cohérent et sécurisant pour les enfants et leurs familles. Elle participe au maintien et au développement des compétences des équipes, tout en favorisant une réflexion continue sur les pratiques professionnelles. Par ailleurs, l'appui de professionnels qualifiés, tels qu'une infirmière puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, permet la mise en place de temps de formation et d'accompagnement en interne. Ces actions contribuent à l'harmonisation des pratiques, au renforcement du travail d'équipe et à la mise en œuvre des valeurs et des objectifs définis dans le projet d'établissement.

### **7.2.3 – Outils**

- **Mise en place d'un planning variable**, selon un roulement. Chaque agent assure les différents moments de la journée de l'enfant et peut ainsi échanger avec les parents, chaque professionnel étant unique et apportant sa spécificité dans la rencontre.
- **Mise en place de protocoles**, il s'agit d'une base de travail pour la cohérence des pratiques professionnelles. Ils permettent de trancher de manière neutre en cas de désaccord.

- **Entretien professionnel** : en lien avec la directrice, un suivi individuel est assuré pour chaque agent afin de l'accompagner dans sa démarche de professionnalisation en lui proposant des pistes d'action adaptées
- **Support de transmissions écrites** à destination des professionnelles : y sont renseignés les informations concernant les enfants, les familles et l'équipe. Chaque membre du personnel est tenu d'en prendre connaissance afin d'assurer une continuité dans la vie de la structure.

# LE JEUNE ENFANT AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique définit les modalités mises en œuvre pour garantir un accueil de qualité, favorisant le soin, le développement, l'éveil et le bien-être de chaque enfant.

Il repose sur des valeurs qui reconnaissent l'enfant comme un être singulier, évoluant au sein d'un collectif tout en conservant son individualité. Ce cadre de référence permet de mesurer la richesse et l'exigence du travail éducatif en structure d'accueil du jeune enfant.

À travers ses pratiques quotidiennes, l'équipe assume pleinement sa responsabilité dans l'accompagnement des premières années de vie, période déterminante dans la construction de la personnalité et des repères de l'adulte en devenir.

Il est également un support pour accompagner les stagiaires dans leur période d'observation et de compréhension du travail effectué au sein des crèches.

## **I - L'accueil des parents et de leur enfant**

### **1.1 - La pré-inscription**

La pré-inscription se fait auprès du **pôle petite enfance** ou via internet en remplissant un dossier d'inscription. Ce temps constitue un premier temps d'échange au cours duquel les familles expriment leurs besoins, leurs attentes et parfois leurs difficultés.

Les modalités d'attribution des places sont précisées dans le règlement de fonctionnement. Lorsque la structure ne dispose plus de places disponibles, chaque situation est néanmoins étudiée avec attention afin d'orienter au mieux les familles. Si nécessaire, elles peuvent être dirigées vers le Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal ou vers d'autres solutions d'accueil adaptées.

### **1.2 - L'inscription**

L'accueil de l'enfant et de sa famille débute dès la **première visite** de la crèche. Celle-ci se déroule en présence de la directrice, qui prend le temps de présenter les locaux, l'équipe, le fonctionnement de la structure ainsi que les formalités administratives liées à l'inscription. Ce premier temps d'échange permet également de **recueillir les attentes** des parents et de construire ensemble la période de familiarisation, définie en fonction des besoins de la famille et des réactions de l'enfant.

L'équipe présente veille à instaurer un climat de confiance et à mettre à l'aise l'enfant comme ses parents. Cette étape est essentielle pour favoriser une intégration progressive et sécurisante.

## **II - La période de familiarisation**

Cette période est construite en concertation avec la famille et s'appuie sur la désignation d'une professionnelle référente, repère privilégiée pour l'enfant et ses parents. La familiarisation se déroule de **manière progressive**, sur une durée indicative d'environ une semaine, modulable selon les besoins de l'enfant et les contraintes familiales.

Elle débute par un temps de présence partagée parent-enfant, favorisant la découverte des lieux, de l'équipe et du groupe. Lors de ce premier accueil, un temps d'échange est prévu entre la

référente et au moins un parent. Ce moment permet à chacun de faire connaissance, de partager les habitudes de l'enfant, le projet parental et les attentes de la famille.

Les parents peuvent ainsi observer le fonctionnement de la structure, échanger avec les professionnels et se sentir pleinement acteurs de l'accueil de leur enfant. Ce temps constitue une étape essentielle dans la création d'un lien de confiance, indispensable à un accueil de qualité.

Du côté du professionnel, c'est l'occasion **d'entrer en relation** tout en douceur avec l'enfant, d'observer les gestes et attitudes des parents afin de les reproduire pour assurer le lien de continuité. Ce n'est pas un moment d'inquisition où l'on pose des questions sur l'enfant mais un moment d'échange où l'on prend ce que le parent souhaite livrer à l'équipe.

Des **temps de séparation** sont ensuite proposés de façon graduée, afin de permettre à l'enfant de s'approprier son nouvel environnement en douceur. Pour l'équipe, cette période est un temps d'observation et d'ajustement, visant à assurer une continuité entre le milieu familial et la crèche. Le rythme de l'adaptation est réajusté en fonction des réactions de l'enfant et des besoins des parents, dans une démarche individualisée et bienveillante.

### III - L'accueil

Tous les matins, les parents et leur enfant sont accueillis par une professionnelle. Les parents prennent le temps de dire « **au revoir** » à leur enfant. Le professionnel invite alors l'enfant à rejoindre ses petits camarades, il facilite la séparation entre les parents et l'enfant tout en recueillant des informations sur le week-end, la nuit passée, son réveil, son biberon afin d'être attentif à son équilibre.

Afin de faciliter cette séparation, l'enfant peut se munir d'un **objet transitionnel** (doudou, linge ayant l'odeur de la maison) qui l'accompagnera tout au long de la journée.

Le doudou est un objet transitionnel, chargé d'odeurs et d'émotions, il est un véritable **relais affectif**. Il représente une présence rassurante pour l'enfant et l'aide à vivre la séparation avec ses parents.

Chaque enfant développe une relation personnelle avec son doudou : certains en ont un très tôt, d'autres plus tard, et certains pas du tout. Ce choix appartient à l'enfant. L'équipe n'impose ni doudou ni sucette, mais accompagne les familles lors de l'adaptation en expliquant l'importance possible de cet objet. Le doudou reste accessible, visible et à portée de main, afin que l'enfant puisse y recourir lorsqu'il en ressent le besoin. Les professionnelles encouragent toutefois à le poser lors des activités, des repas ou des sorties, tout en respectant le rythme et la fragilité affective des enfants de moins de trois ans.

L'accompagnement repose avant tout sur la présence de l'adulte, la verbalisation et l'écoute des besoins. Le doudou ne remplace pas le réconfort humain mais le complète. Il est important de distinguer besoin et envie, de ne pas décider à la place de l'enfant et de proposer des temps de calme ou de câlins réparateurs lorsque les transitions deviennent difficiles, notamment en fin de matinée.

Concernant la sucette, bien qu'elle réponde à un besoin de succion et de réassurance, son usage prolongé peut entraîner des troubles du développement bucco-dentaire. L'équipe veille donc à ne pas y recourir systématiquement, encourage les enfants à la poser pour parler et interagir. Dans le but de limiter l'usage permanent, les sucettes sont rangées dans des boîtes personnalisées et données uniquement lorsque l'enfant en a besoin, dans un accompagnement bienveillant et individualisé.

#### 3.1 - Les transmissions quotidiennes

Les **transmissions** et les échanges quotidiens entre les familles et les professionnels sont essentiels pour assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant. Ils permettent de partager

des informations, des observations et des éléments de compréhension sur la journée vécue, afin de mieux connaître l'enfant et d'ajuster sa prise en charge entre la maison et la structure. Ces échanges reposent sur une communication fondée sur l'écoute, l'honnêteté, la transparence, la disponibilité et le respect mutuel. Ils ne se limitent pas aux aspects pratiques (repas, sommeil, changes), mais mettent également en valeur les découvertes, les progrès, les interactions et les expériences vécues par l'enfant au cours de la journée. Ainsi, la transmission devient un véritable outil de partenariat, au service du bien-être et du développement de l'enfant.

### **3.2- Le départ de l'enfant et les retrouvailles avec ses parents**

Le temps du départ constitue un moment privilégié de retrouvailles entre l'enfant et ses parents. Après une journée passée au sein de la structure, ce temps est riche en émotions : joie de se revoir, besoin de se reconnecter, parfois fatigue accumulée. Il est donc essentiel que ce moment soit accompagné avec attention et bienveillance par les professionnels.

C'est également un temps de transmission. Les membres de l'équipe prennent le relais pour raconter aux parents les petits événements qui ont rythmé la journée de leur enfant : ses activités, ses découvertes, ses interactions avec les autres enfants, son appétit, son sommeil, ou encore ses progrès. Ces échanges permettent aux parents de se représenter concrètement la journée vécue par leur enfant et de maintenir un lien entre la maison et la structure.

L'équipe veille à rendre ces **retrouvailles** aussi positives et sereines que possible. Les professionnels favorisent un climat chaleureux, prennent le temps nécessaire pour échanger et s'assurent que l'enfant puisse partager ce moment en toute sécurité affective. Ce temps contribue à renforcer la confiance entre les familles et l'équipe éducative.

Si un événement particulier ou une difficulté est survenu au cours de la journée, il est abordé avec discrétion, tact et professionnalisme. L'objectif est d'informer les parents de manière claire et factuelle, tout en restant dans une posture constructive et bienveillante. Lorsque la situation le nécessite, la directrice peut également intervenir afin d'accompagner l'échange et d'apporter des précisions complémentaires.

Ainsi, le départ ne constitue pas seulement la fin de la journée d'accueil, mais un véritable temps de lien, de dialogue et de continuité éducative entre la famille et la structure.

## **IV - Prise en charge au quotidien**

### **4.1 - Les repas**

Se nourrir correspond à un besoin physiologique primaire, mais également à un temps d'échanges, et de communication. L'acte de manger nécessite de nombreux apprentissages. Manger représente une expérience pour l'enfant. Au-delà du besoin physiologique, la notion de plaisir autour de l'alimentation est primordiale. Ils découvrent de nouveaux goûts et de nouvelles sensations. Les repas et goûters sont livrés chaque jour sur place et réchauffés par un agent technique.

- **L'allaitement** : Pour les bébés, les parents fournissent le biberon et le lait maternel. Le lait maternel sera transporté selon le protocole établi qui est donné lors de la période d'adaptation.
- **Le lait en poudre** : La boîte de lait en poudre doit être neuve, non ouverte et identifiée au nom de l'enfant. Les parents fournissent également un biberon qui reste à la crèche ainsi que des bouteilles d'eau adaptées à l'alimentation du nourrisson. Les biberons seront préparés sur place dans la biberonnerie, en suivant les protocoles. Les ingrédients sont

stockés dans le local spécifique prévu à cet usage. Il est donné à la demande de l'enfant tout en respectant un délai entre chaque prise. Il est donné dans les bras de l'adulte installé dans un fauteuil confortable dans la biberonnerie.

- **La diversification** : la découverte des aliments se fait dans un premier temps par la famille, puis en continuité à la crèche. L'équipe fournit une fiche d'introduction alimentaire pour chaque enfant, celle-ci nous permet de respecter de façon individuelle la diversification de chacun. Ainsi, sous réserve de l'accord préalable des parents, transmis par mail, un aliment n'ayant pas encore été introduit à la maison peut être proposé à la crèche. Par ailleurs, nous demandons aux familles de nous informer régulièrement des nouvelles introductions alimentaires effectuées à domicile ainsi que de tout changement pertinent lié à l'alimentation (intolérance, allergie, évolution des habitudes, etc.). Ces échanges nous permettent d'assurer un suivi cohérent, sécurisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant, tout en garantissant la continuité entre la maison et la crèche. De même, la découverte des nouvelles textures sera proposée au rythme de chacun (mixé, écrasé ou en morceau). Une professionnelle est référente du suivi et de l'évolution des repas. Elle assure le lien avec la famille concernant l'alimentation de l'enfant et prend également en charge les commandes de repas. Cette professionnelle peut être ressource pour la famille afin que cette dernière puisse l'informer de tout changement ou de toute nouvelle introduction.

Les repas chez les bébés commencent à 11h et se terminent à 14h30 afin de respecter le rythme de chaque enfant. Aucun repas n'est donné après 14h30 afin de respecter un temps suffisant entre le déjeuner et le goûter. De même, les goûters débutent à 15h et se terminent à 17h30, afin de ne pas perturber le repas du soir donné par la famille. Cette organisation ne concerne pas les enfants alimentés à 100 % au biberon, pour lesquels les prises sont adaptées en fonction de leurs besoins.

Pour le repas mixé, le midi, une purée est proposée, une protéine, une compote, yaourt ou lait et un biberon d'eau. (Un morceau de pain en accord avec la famille). Pour le goûter : un laitage (biberon ou yaourt) une compote et/ou un biberon d'eau.

Pour le repas moyen, un écrasé/purée, une protéine, un laitage (fromage ou yaourt), une compote ou un fruit, un biberon ou un bec verseur d'eau, du pain. Pour le goûter : un laitage, une compote ou un fruit, du pain ou un gâteau.

Pour le grand repas : une entrée, un plat, un laitage (fromage ou yaourt) et un dessert + pain et eau. Concernant le goûter : un laitage, une compote/ du fruit/ de la confiture, du pain ou un gâteau.

Le repas est servi dans son intégralité, distribué dans un **plateau repas**. Cela permet à l'enfant d'avoir tous les éléments du repas présentés en même temps et de manger dans l'ordre qu'il souhaite.

L'enfant est installé, selon sa tonicité et son développement, dans un transat, une chaise haute, ou à table s'il marche face à un professionnel.

Durant la période d'apprentissage, nous pratiquons la double cuillère afin d'accompagner l'enfant vers davantage d'autonomie tout en respectant son rythme. Nous favorisons également l'exploration alimentaire en laissant les enfants toucher et manipuler les aliments avec les doigts, dans une démarche inspirée de la DME (diversification menée par l'enfant), afin de soutenir leurs découvertes sensorielles et leur confiance alimentaire.

## **4.2 - Le sommeil**

Le temps de sieste est un moment essentiel du bien-être et du développement de l'enfant. Il s'inscrit dans une démarche de respect du **rythme individuel** et d'accompagnement bienveillant. La priorité est donnée à l'accueil de chaque enfant dans la souplesse, en tenant compte de son âge, de ses besoins physiologiques, de son histoire personnelle et des habitudes familiales.

Chaque enfant dispose d'un **lit attitré**, favorisant ses repères. Les bébés sont installés dans des lits à barreaux conformes aux normes de sécurité, les plus grands dans des lits bas personnalisés. Une surveillance constante est assurée grâce aux babyphones, aux fenêtres de visualisation et à la présence régulière d'un professionnel. L'ambiance est volontairement apaisante : lumière tamisée, décoration douce, volets mi-clos, afin de favoriser l'endormissement.

Le coucher est **ritualisé** et individualisé. Les temps de transition (déshabillage, change, passage aux toilettes pour les plus grands, installation du doudou ou de la tétine) permettent à l'enfant d'anticiper le moment du repos. L'adulte accompagne l'endormissement par une présence rassurante, une parole contenant, parfois une musique douce ou une berceuse. Chaque enfant est respecté dans ses besoins spécifiques : certains s'endorment seuls, d'autres nécessitent une présence plus soutenue. L'équipe veille à reconnaître les signes de fatigue et à proposer le coucher au moment opportun, sans jamais forcer l'enfant.

Les couchers sont échelonnés entre 12h30 et 13h30, avec des adaptations possibles pour les enfants très fatigués. Les plus petits dorment selon leurs besoins tout au long de la journée. Les réveils sont progressifs et individualisés, dans le respect du cycle de sommeil de chacun.

Le sommeil est reconnu comme **fondamental** pour le développement global de l'enfant : il favorise la maturation cérébrale, la mémorisation, la régulation émotionnelle, la croissance et les défenses immunitaires. Consciente de ces enjeux, l'équipe adopte une posture d'observation, d'écoute et d'adaptation permanente, en lien étroit avec les familles. Les échanges réguliers avec les parents permettent d'assurer une continuité entre la maison et la crèche et d'ajuster l'accompagnement lorsque des difficultés apparaissent.

### **4.3 - L'hygiène**

#### **4.3.1. - L'hygiène des enfants**

Une liste des produits nécessaires à l'hygiène des enfants est remise à chaque famille, accompagnée du règlement de fonctionnement.

Les **changes** sont réalisés en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Dans une démarche de développement durable, une serviette est utilisée pour protéger le matelas à langer ; elle est lavée dès que nécessaire et au minimum une fois par semaine. Afin de prévenir tout risque de contamination, les professionnels se lavent les mains avant et après chaque soin apporté à l'enfant.

Les couches sont **fournies par la structure**, sauf en cas d'intolérance particulière. Le change est effectué à l'aide d'un gant, d'eau et si nécessaire de savon. Si besoin, une crème de change fournie par la structure peut être appliquée, conformément au protocole en vigueur.

L'acquisition du contrôle des sphincters constitue une étape importante du développement de l'enfant et ne peut se faire qu'une fois une certaine maturité physiologique atteinte. L'accompagnement vers la propreté respecte le rythme de développement de chaque enfant et se fait en collaboration avec la famille.

L'équipe propose le pot ou les toilettes en tenant compte du rythme et des besoins de l'enfant. Celui-ci n'est jamais contraint de rester sur le pot. Les professionnels restent attentifs à son envie de « faire comme les grands » et l'accompagnent progressivement vers l'**autonomie**.

Le lavage des mains est proposé avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes. Des lavabos adaptés à la taille des enfants facilitent cet apprentissage. Après le repas, l'enfant est invité à se nettoyer le visage à l'aide d'un gant de toilette individuel humidifié.

L'ensemble du linge utilisé pour ces soins est fourni et entretenu par la structure.

#### **4.3.2. - L'hygiène des locaux, du matériel et du personnel**

L'environnement matériel des enfants, locaux, mobiliers et jeux sont entretenus **quotidiennement** en

respectant les protocoles établis par la structure. Durant la présence des enfants, l'agent d'entretien et l'ensemble du personnel assurent l'entretien courant.

Chaque membre du personnel possède un vestiaire individuel et porte une tenue et des chaussures de travail spécifiques à la crèche. L'entretien des tenues est réalisé quotidiennement au sein de la structure.

## V - Valeurs et accompagnement du jeune enfant

### 5.1 - Qui est le jeune enfant ?

Accompagner un enfant de moins de trois ans vers l'autonomie, tout en favorisant le développement de sa confiance en lui, de son estime de soi et de sa curiosité, suppose avant tout de comprendre la **spécificité de son fonctionnement**. Le jeune enfant ne pense pas, ne ressent pas et ne réagit pas comme un adulte. Son immaturité neurologique et émotionnelle nécessite un regard ajusté, respectueux de son rythme et de ses besoins fondamentaux.

Accompagner le tout-petit demande ainsi une grande capacité d'empathie, d'observation et d'adaptation. Le professionnel doit constamment **ajuster sa posture**, en gardant à l'esprit que l'enfant est en plein développement et qu'il construit progressivement ses repères. Les apports des neurosciences, qui étudient le fonctionnement et le développement du système nerveux, notamment du cerveau, éclairent aujourd'hui les pratiques éducatives et confirment l'importance de proposer un environnement sécurisant, stable et stimulant.

Le développement du jeune enfant dépend notamment :

- de la manière dont son cerveau se structure progressivement ;
- des connexions neuronales qui se créent et se renforcent ;
- des expériences variées qu'il vit au quotidien ;
- de la qualité d'un environnement à la fois sécurisant et riche en découvertes ;
- de la qualité et de la régularité des interactions avec les adultes qui l'entourent.

Avant trois ans, l'enfant agit principalement à travers ses émotions, ses sensations et ses expériences directes. Lorsqu'une réflexion pédagogique est menée en se plaçant du point de vue de l'enfant — et non uniquement dans une logique organisationnelle ou de service rendu aux familles — les pratiques professionnelles évoluent et s'adaptent, tant aux avancées des connaissances qu'aux transformations sociales.

Au sein de l'établissement, l'équipe élabore et ajuste ses pratiques à la lumière des connaissances sur le développement cérébral du jeune enfant. Il ne s'agit pas de demander à l'enfant de s'adapter aux contraintes de l'adulte, mais bien à l'adulte d'adapter ses pratiques pour répondre au mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant. La mission de l'équipe est de s'interroger en permanence : de quoi l'enfant a-t-il besoin ? Comment interagit-il avec son environnement ? Comment lui proposer des réponses cohérentes et sécurisantes pour lui permettre de construire des bases solides, nécessaires à sa socialisation et à ses futurs apprentissages ?

Cette mission est d'autant plus exigeante en collectivité que le jeune enfant a besoin d'une figure d'attachement stable pour se sentir suffisamment en sécurité pour explorer le monde. Avant de devenir pleinement un être social, il doit pouvoir construire son identité, son individualité et son sentiment de sécurité intérieure. C'est à partir de cette base affective sécurisée qu'il pourra progressivement s'ouvrir aux autres et au monde qui l'entoure.

### 5.2. – Accompagner ses émotions

Chez le jeune enfant, **les émotions** sont particulièrement vives, immédiates et parfois envahissantes. Cette intensité s'explique par **l'immaturité de son cerveau**. À la naissance et durant les premières années de vie, les structures cérébrales impliquées dans les émotions — notamment

le système limbique — sont prédominantes, tandis que les zones responsables du raisonnement, du contrôle des impulsions et de la régulation émotionnelle sont encore en cours de maturation.

Le jeune enfant ne dispose donc pas encore des capacités neurologiques lui permettant de gérer seul ses états émotionnels. Lorsqu'il est submergé par la colère, la peur, la tristesse ou la frustration, il ne peut ni relativiser la situation, ni s'apaiser de manière volontaire. Ces manifestations ne relèvent ni du caprice ni d'une volonté de provocation : elles traduisent un **débordement émotionnel** lié à son développement cérébral. L'enfant réagit avec les ressources dont il dispose à ce moment précis.

C'est grâce à la présence sécurisante et contenante de l'adulte que l'enfant va progressivement apprendre à **réguler ses émotions**. Les apports des neurosciences soulignent que les mécanismes d'autorégulation se construisent au sein de la relation. En accueillant l'émotion sans jugement, en mettant des mots sur ce que vit l'enfant, en le rassurant et en l'accompagnant vers le retour au calme, l'adulte agit comme un régulateur externe. Cette co-régulation, répétée au quotidien, favorise la création et le renforcement des connexions neuronales nécessaires à une gestion émotionnelle plus autonome.

Le rôle du professionnel est donc fondamental : observer avec attention, reconnaître et valider le vécu émotionnel de l'enfant, offrir du réconfort, encourager la verbalisation et accompagner l'expression socialement adaptée des émotions, tout en garantissant un cadre sécurisant. À travers ces interactions bienveillantes et cohérentes, l'enfant développe progressivement sa capacité à s'apaiser, à mieux se comprendre et à entrer en relation avec les autres.

Accompagner les émotions du jeune enfant, c'est ainsi poser les bases de sa **future autonomie affective**. Ce travail quotidien, fondé sur l'empathie, la constance et la qualité de présence, contribue pleinement à son développement émotionnel, social et cognitif.

### **5.3 - Accompagner vers l'autonomie**

Accompagner le jeune enfant vers l'autonomie est un objectif central de l'accueil en collectivité. L'autonomie ne se limite pas à l'acquisition de gestes pratiques, elle englobe également la capacité à s'exprimer, à prendre des décisions adaptées à son âge, et à développer confiance et estime de soi.

L'accompagnement vers l'autonomie implique :

- **Respecter le rythme et les capacités de chaque enfant** : permettre à chacun de progresser à son rythme, sans pression, en valorisant chaque réussite.
- **Encourager les gestes quotidiens** : se laver les mains, s'habiller, manger, ranger ses affaires. Ces activités favorisent la coordination, la confiance en soi et la maîtrise de son environnement.
- **Soutenir la prise de décision et la curiosité** : laisser l'enfant choisir son activité, son matériel ou son lieu de jeu lorsque cela est possible, afin de développer son initiative et sa responsabilité.
- **Offrir un cadre sécurisant** : les limites et règles posées garantissent à l'enfant qu'il peut agir en sécurité, ce qui est indispensable pour oser expérimenter et se confronter à de nouveaux apprentissages.
- **Valoriser l'expression émotionnelle et sociale** : accompagner l'enfant dans ses interactions avec les autres, dans la gestion des conflits et dans la verbalisation de ses besoins et émotions.

L'acquisition de l'autonomie est progressive et s'inscrit dans la durée. Elle nécessite une posture adulte fondée sur l'observation, l'écoute, la patience et la bienveillance. Chaque réussite, même minime, contribue à renforcer le sentiment de compétence et la confiance en soi de l'enfant, posant ainsi les bases de son développement global et de sa capacité à évoluer dans la vie en société.

#### 5.4 - L'importance du cadre et des repères

Le cadre occupe une place essentielle dans le développement du jeune enfant, car il lui apporte des **repères stables et rassurants**. Loin d'être une succession d'interdits arbitraires, il constitue une base structurante qui permet à l'enfant de comprendre son environnement et de s'y sentir en sécurité. Les jeunes enfants ont profondément besoin de ces repères pour savoir où ils se situent, ce qui est permis, ce qui ne l'est pas, et ce qui est attendu d'eux.

Des règles claires, adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins de l'enfant, contribuent avant tout à assurer sa **sécurité physique et affective**. Un cadre cohérent et constant lui permet d'anticiper, de se repérer dans le temps et dans l'espace, et ainsi de diminuer l'angoisse liée à l'incertitude. Lorsqu'il sait à quoi s'attendre, l'enfant se sent protégé et peut explorer son environnement avec davantage de confiance.

Au-delà de cette fonction sécurisante, le cadre soutient l'apprentissage de la vie en collectivité. Il aide l'enfant à comprendre les limites, à respecter les autres, à coopérer, à partager et à développer sa patience. En offrant des repères clairs et bienveillants, l'adulte accompagne l'enfant dans la construction de son identité et le développement de son estime de soi.

Ainsi, un cadre réfléchi, stable et posé avec bienveillance crée un équilibre entre liberté et sécurité. C'est précisément cet équilibre qui permet à l'enfant de **grandir sereinement**, de s'épanouir sur les plans affectif, cognitif et social, et de construire des bases solides pour son développement futur.

#### 5.5 - Le respect de l'enfant

Le respect de l'enfant est au cœur de nos pratiques professionnelles. Respecter l'enfant, c'est considérer qu'il est acteur de sa vie, même dès le plus jeune âge, et qu'il mérite d'être écouté, compris et accompagné avec bienveillance.

Cette posture se traduit par plusieurs principes :

- **Se mettre à sa hauteur et adapter sa communication** : parler à l'enfant avec un langage accessible, adopter un ton calme et respectueux, maintenir le contact visuel et prendre en compte sa présence lorsqu'on parle de lui sont autant de gestes qui renforcent son sentiment de considération et de sécurité.
- **Accompagner les difficultés comportementales avec bienveillance** : certains comportements, tels que les pleurs ou les refus, ne sont pas des actes volontaires mais des expressions de besoins non comblés ou d'émotions intenses. Le professionnel doit les considérer comme des messages, les analyser avec discernement et proposer des réponses adaptées, sans jugement ni sanction inappropriée.
- **Prendre en compte le contexte familial et social** : l'enfant ne vit pas isolé ; ses réactions, comportements et besoins sont influencés par son environnement familial. L'équipe travaille en coopération avec les familles pour comprendre les habitudes, les valeurs et les éventuelles difficultés auxquelles l'enfant peut être confronté. Cette collaboration permet d'assurer une continuité éducative et un accompagnement cohérent entre la maison et la structure.

### VI – Grandir, explorer et communiquer

Grandir, pour le jeune enfant, signifie avant tout **expérimenter le monde qui l'entoure** à travers son corps, ses sens et la relation à l'autre. Explorer et communiquer sont des élans naturels qui participent à la construction de son identité, de sa sécurité affective et de ses compétences. L'environnement proposé, la qualité des interactions et les pratiques professionnelles mises en œuvre ont ainsi pour objectif de soutenir ce développement global.

Le **jeu** occupe une place centrale dans cette dynamique. Véritable besoin fondamental, il constitue le moyen privilégié par lequel l'enfant découvre, comprend et apprivoise son environnement. Manipuler, observer, répéter, imiter, expérimenter : à travers ces expériences, l'enfant apprend, développe ses compétences motrices, cognitives, affectives, sociales et langagières, tout en nourrissant sa curiosité et sa confiance en lui.

Au sein de la structure, nous veillons donc à proposer un cadre et des pratiques qui permettent à chaque enfant de grandir à son rythme, d'explorer librement et de communiquer selon ses possibilités, dans un climat sécurisant et bienveillant.

### **6.1 - Le jeu libre : la liberté d'inventer le monde**

Au cœur de notre projet pédagogique, **le jeu libre** occupe une place essentielle. Nous considérons qu'il constitue le mode d'apprentissage principal du jeune enfant. À travers le jeu, l'enfant fait ses propres choix et exprime ses émotions. Il construit sa pensée, expérimente sans crainte grâce à la présence rassurante de l'adulte. Le jeu libre respecte l'initiative personnelle. Il développe l'imagination du jeune enfant, sa confiance en lui et reconnaît l'enfant comme acteur de ses découvertes.

Par ailleurs, le jeu libre favorise le partage d'expériences avec les autres enfants. Il permet les premières interactions sociales, les échanges spontanés et l'entraide entre pairs. Les enfants apprennent à coopérer, à négocier, à observer et à imiter. Le détournement des objets et des jeux nourrit également leur créativité : un objet peut devenir tour à tour voiture, maison ou téléphone, au gré de leur imagination. Ces expériences partagées participent pleinement à la construction de leurs compétences sociales et relationnelles.

#### **6.1.1 Une posture professionnelle basée sur l'observation**

L'accompagnement du jeu libre repose sur une **observation attentive des enfants** : leurs intérêts, leurs compétences émergentes, leurs besoins du moment. Ces observations permettent à l'équipe d'ajuster les propositions, de renouveler le matériel et d'adapter l'environnement pour soutenir au mieux leurs explorations et que l'enfant puisse construire et/ou déconstruire au gré de ses besoins.

Durant les temps de jeu libre, les professionnels adoptent deux positionnements complémentaires, pensés au service de la sécurité affective et du bon déroulement de la vie du groupe.

Certaines professionnelles prennent une posture dite de « **phare** ». Installées au sol, à hauteur d'enfant, elles se rendent pleinement disponibles. Leur présence est attentive, contenante et rassurante. Elles observent, accompagnent les interactions, mettent des mots sur les émotions si nécessaire et soutiennent les initiatives des enfants. Être assise au sol ne signifie pas être inactive ; au contraire, cette posture demande une grande disponibilité psychique et une observation fine. La professionnelle devient un repère stable, un point d'ancrage sécurisant vers lequel l'enfant peut revenir à tout moment.

Parallèlement, un adulte référent adopte une posture d'« **abeille ouvrière** ». Debout, le professionnel circule dans l'espace, effectue les changes des enfants, accompagne à

l'endormissement... Cet adulte se positionne en fonction des besoins des enfants et des autres professionnels, assurant la fluidité et l'équilibre du groupe.

Ce choix de positionnement complémentaire permet d'offrir aux enfants une référence élargie et cohérente. Il favorise un climat sécurisant, où chacun peut évoluer librement tout en sachant qu'un adulte est disponible, proche et attentif.

### **6.1.2 L'accompagnement du jeu libre chez les bébés**

Chez les plus jeunes, le jeu libre repose principalement sur **l'exploration sensorielle et motrice**. Les professionnels veillent à proposer un environnement sécurisant, accessible et adapté qui permet au bébé de bouger librement, d'observer, de toucher, de manipuler et de découvrir à son propre rythme. L'adulte adopte une posture d'observation bienveillante, intervenant seulement lorsque cela est nécessaire, afin de ne pas interrompre les initiatives spontanées. Cette disponibilité rassurante permet au bébé de développer sa confiance et son sentiment de compétence.

Les plus petits ne sont pas enfermés dans des parcs. C'est en regardant les enfants mobiles et en étant stimulés par leurs mouvements qu'ils acquièrent l'envie et des facultés supplémentaires pour bouger à leur tour.

### **6.1.3 L'accompagnement du jeu libre chez les plus grands**

Chez les enfants plus âgés, le jeu libre prend souvent la forme de jeux symboliques, d'imitation, de construction ou de coopération. Les professionnels soutiennent ces moments en mettant à disposition du matériel varié, en valorisant les initiatives et en respectant les scénarios imaginés par les enfants. Ils peuvent enrichir le jeu par des propositions discrètes, des mots ou des observations, tout en veillant à ne pas diriger l'activité. Cette posture favorise la créativité, la socialisation, la négociation et la capacité à résoudre les conflits.

Pour permettre au jeu libre de s'exprimer pleinement et de soutenir les apprentissages, la réflexion autour de l'aménagement de l'espace constitue un élément central de notre pratique.

## **6.2 - L'aménagement de l'espace : composé un lieu à hauteur d'enfant**

L'aménagement de l'espace constitue l'un des fondements de notre projet pédagogique. Nous sommes convaincus qu'un environnement réfléchi, structuré et évolutif favorise le bien-être, l'autonomie et les apprentissages des enfants. C'est pourquoi chaque espace est pensé intentionnellement afin d'offrir des possibilités variées d'exploration, de jeu et de découverte.

- Une organisation quotidienne pensée pour les enfants

Chaque matin, les professionnels aménagent systématiquement les différents espaces en plusieurs coins distincts. Cette organisation permet aux enfants de circuler librement entre diverses propositions adaptées à leurs besoins, leurs envies et leur rythme.

Dans certains cas, l'équipe choisit volontairement de consacrer une journée à une thématique précise, comme la motricité par exemple. L'espace est alors entièrement repensé dans une logique pédagogique cohérente avec cet objectif, afin de proposer un environnement immersif et stimulant.

### 6.3 Des aménagements évolutifs tout au long de l'année

Au cours de la journée, de l'année les espaces ne sont pas figés : ils sont régulièrement **réorganisés et réaménagés** afin de susciter l'envie de jouer, de relancer l'exploration et de soutenir la curiosité des enfants. Les observations menées par les professionnels tout au long de la journée guident ces ajustements. Par exemple, après le temps de sieste, l'aménagement peut être repensé en fonction de l'état de disponibilité des enfants, de leurs besoins moteurs ou de leurs élans de jeu observés précédemment.

Cette souplesse dans l'organisation permet d'adapter en permanence l'environnement aux dynamiques du groupe et de proposer un cadre vivant, réfléchi et porteur de sens. La diversité du mobilier de jeux et de puériculture dont dispose la structure permet cette grande souplesse d'organisation.

- Proposer différemment selon l'âge : bébés et grands

L'aménagement varie également selon l'âge des enfants afin de respecter leurs besoins spécifiques.

Chez les bébés, l'espace est pensé pour :

- sécuriser les déplacements,
- favoriser la motricité libre,
- encourager les explorations sensorielles,
- permettre l'observation calme de l'environnement,
- soutenir la construction des premières interactions.

Les zones sont épurées, contenantes et accessibles afin de ne pas sur-stimuler et de laisser place à l'expérimentation autonome.

Chez les plus grands, l'organisation de l'espace vise davantage à :

- stimuler l'imaginaire et le jeu symbolique,
- encourager les jeux de coopération,
- soutenir la créativité,
- proposer des défis moteurs ou cognitifs,
- permettre des temps de regroupement comme des temps d'isolement choisis.

Les coins sont plus variés, modulables et évolutifs pour accompagner leur besoin croissant d'initiative et de socialisation. Des espaces variés pour répondre à différents besoins.

La crèche offre plusieurs lieux distincts permettant d'adapter les propositions éducatives :

- deux salles de vie principales : bébé et grands,
- un hall d'accueil divisé en coin hall et coin jeux,

- une salle d'activités privilégiant les activités salissantes et dirigées (peinture, activités manuelles...),
- deux petites salles supplémentaires situées de part et d'autre des sections, permettant d'accueillir de petits groupes d'enfants et de décloisonner les temps.
- un espace extérieur

#### **6.4 - Une réflexion menée aussi pour l'extérieur**

L'attention portée à l'aménagement ne se limite pas aux espaces intérieurs. L'équipe veille également à organiser et faire évoluer **l'espace extérieur** afin qu'il reste stimulant et adapté aux enfants. La micro-crèche dispose d'un espace extérieur, offrant ainsi des possibilités d'exploration complémentaires et variées. Ainsi, l'environnement devient un « troisième éducateur » : il guide l'enfant sans imposer, il propose sans contraindre

#### **6.5 - L'appui sur le calendrier dans la création des univers de jeu**

La réflexion autour des jeux proposés s'appuie également sur le **calendrier de l'année**. Les saisons, les fêtes, ainsi que certaines journées ou semaines thématiques nationales, constituent des sources d'inspiration pour l'équipe dans la création et le renouvellement des propositions ludiques. Cette approche permet de faire évoluer les espaces, nouvelle décoration et nouveau support de jeux tout en restant adaptés aux besoins et au développement des enfants accueillis.

Certaines propositions peuvent donner lieu à des activités avec un rendu final. Celles-ci sont pensées et préparées par l'équipe, et ont pour vocation de participer à la décoration des espaces de la crèche ou d'offrir un présent aux familles lors de temps spécifiques. Ces propositions restent ponctuelles et ne constituent pas un objectif en soi.

Les jeunes enfants n'étant pas en mesure de concevoir des réalisations complexes, leur participation à ces activités n'est jamais obligatoire. L'enfant peut choisir d'y prendre part ou non, selon son intérêt du moment. Lorsque l'activité ne fait pas sens pour lui, l'équipe privilégie la mise à disposition d'univers ludiques au sein desquels l'enfant peut être libre d'expérimenter, de manipuler et de découvrir, dans le respect de son rythme et de ses besoins.

L'idée n'est pas d'arrêter d'organiser des activités consacrées à la peinture ou aux gommettes mais de le faire différemment. « *Ce qui est à valoriser, ce n'est pas l'œuvre, mais le chemin que l'enfant emprunte dans ses apprentissages* » souligne Laurence Rameau.

L'adulte se positionne de façon à **accompagner** et non à guider, propose des activités libres et voit comment l'enfant va se les approprier. Le professionnel se doit aussi de réfléchir aux activités qu'il met en place afin de les réajuster si elles ne répondent pas aux besoins du tout-petit. L'équipe laisse donc les plus jeunes vivre leur vie d'enfant, sans les pousser à produire ou à atteindre des objectifs d'ordre scolaire.

## 6.6 - Motricité libre : le corps en mouvement, l'esprit en construction

Se mouvoir, tout un apprentissage dès la naissance. D'abord l'enfant se tourne du dos sur le ventre, puis du ventre sur le dos, puis il rampe, prend appui sur ses jambes, ses pieds, ses bras, puis s'assoie seul, se redresse et enfin acquiert la marche, il faut encore atteindre la stabilité, la confiance en soi, la connaissance de son corps.

Toutes ces étapes demandent beaucoup de pratique et les professionnels de la petite enfance font en sorte de créer des conditions optimales afin de permettre à l'enfant d'expérimenter et de développer ses habiletés en toute sécurité.

Le développement moteur étant primordial pour le jeune enfant, les professionnels veillent à proposer de manière régulière des séances de motricité en intérieur comme en extérieur.

La motricité libre favorise :

- Un développement psychomoteur harmonieux
- L'autonomie, la sécurité intérieure et l'estime de soi
- La conscience du schéma corporel
- La socialisation et l'ouverture aux autres
- Une meilleure compréhension de l'espace
- Une posture corporelle équilibrée

Chaque étape motrice est essentielle et doit être **vécue pleinement** par l'enfant, dans l'ordre naturel. C'est pourquoi nous évitons la position assise forcée si l'enfant ne sait pas s'asseoir seul. Cependant, si nous observons que l'enfant, même s'il ne s'assoit pas encore seul, semble plus confortable et plus disponible dans cette position, nous pouvons ponctuellement l'installer assis sur l'adulte. Dans ce cas, il est maintenu et contenu sur nous, ce qui lui assure sécurité, soutien postural et stabilité, sans le placer seul dans une position qu'il ne maîtrise pas encore.

La position ventrale peut être proposée sur un temps limité, même avant que l'enfant sache se retourner, car elle renforce la musculature postérieure et prévient la **plagiocéphalie**.

Nous conseillons aux familles d'habiller leur enfant avec des vêtements confortables ; pieds nus si possible pour favoriser l'équilibre et les sensations.

Le matériel limitant la motricité (trotteur, anneau de bain, balançoire...) n'est pas utilisé. Le transat est réservé à des usages courts (repas ou digestion). La chaise haute est utilisée seulement lorsque l'enfant sait s'asseoir seul.

- Les grandes phases du développement moteur

Phase statique :

- Découverte des mains et des pieds
- Prise de conscience du corps
- Retournements

Phase dynamique :

- Ramper (arrière puis avant)
- Pivot
- Quatre pattes (essentiel à la construction)
- Passage à la position assise
- Position à genoux
- Escalade, déplacements latéraux, appuis verticaux
- Station debout avec puis sans appui

Chaque nouvelle étape s'appuie sur les acquisitions précédentes. L'enfant n'a pas besoin qu'on lui apprenne à marcher ou à s'asseoir. Il a besoin d'un environnement sécurisé, d'un adulte observateur et bienveillant, et de la liberté d'expérimenter par lui-même pour construire son corps, sa confiance et son autonomie.

### **6.7 Le portage**

Le portage constitue un outil professionnel que nous utilisons de manière réfléchie et individualisée. Il peut être proposé en priorité durant la période d'adaptation, si le besoin s'en fait sentir, car il favorise la création d'un **lien sécurisant** avec la figure d'attachement présente au sein de la structure. Il permet à l'enfant de trouver un sentiment de sécurité affective et de confiance dans ce nouvel environnement.

Nous utilisons le portage lorsque :

- l'enfant en éprouve le besoin,
- l'enfant en fait la demande (pour les plus grands capables d'exprimer leurs besoins),
- le professionnel est disponible et que le moment est adéquat, tant pour l'enfant que pour l'adulte.

L'écoute attentive et l'observation fine de l'enfant guident nos pratiques. Ses attitudes, ses pleurs, son besoin de proximité ou au contraire d'exploration, nous indiquent le moment opportun et la durée nécessaire. Le portage ne doit jamais être systématique : seule l'observation de l'enfant oriente notre décision.

Sur le plan pratique, la professionnelle installe l'enfant seule ou avec l'aide d'une collègue, en veillant au respect :

- du bon positionnement de l'enfant (bascule du bassin favorisant l'enroulement, détente tonique du dos, tête dans l'axe, genoux repliés à hauteur du nombril, jambes ouvertes, tissu soutenant le creux des genoux, tête à hauteur de bisous),
- de l'ergonomie de l'adulte (pans bien dépliés sur les épaules).

Nous restons également vigilantes quant à la température ambiante afin d'adapter l'habillement de l'enfant et du professionnel. Chaque geste est verbalisé afin de rassurer l'enfant et de lui permettre d'anticiper les mouvements.

Certains bébés ne sont pas portés à la maison, mais peuvent néanmoins ressentir un besoin accru de sécurité en collectivité. Le portage peut alors leur offrir cette **sécurité affective** nécessaire. La proximité existe déjà dans nos pratiques quotidiennes (bercements, bras, moments de réassurance) ; le portage vient simplement rendre cette proximité plus visible et structurée, tout en respectant l'individualité de chaque enfant.

Le portage peut également constituer un appui dans certaines situations spécifiques :

- pour un enfant ayant des difficultés à s'endormir dans son lit, il peut représenter une étape sécurisante. Toutefois, dès que possible, l'enfant est déposé dans son lit afin de l'accompagner progressivement vers un endormissement autonome ;
- pour un enfant ne se sentant pas encore en sécurité au sol, le portage permet une transition rassurante des bras vers l'exploration au sol.

Une connaissance fine de l'enfant, de son histoire et de ses habitudes est indispensable afin de l'accompagner progressivement vers l'autonomie. Nous sommes également attentives aux **périodes sensibles** que peuvent traverser les enfants, durant lesquelles un besoin de réassurance plus important peut apparaître.

Enfin, le portage face au monde peut être proposé, selon l'âge et le développement psychomoteur de l'enfant, et sur de courtes durées. Cette position offre une stimulation importante et favorise l'ouverture sur l'environnement, tout en restant attentive aux signaux de l'enfant.

Le portage s'inscrit ainsi dans une démarche professionnelle respectueuse du rythme, des besoins et du développement global de l'enfant.

### ***6.8. La communication gestuelle : des mains pour dire, des mots pour grandir***

Au sein de la micro-crèche, nous utilisons la **communication gestuelle associée à la parole** comme un outil complémentaire favorisant les échanges avec les jeunes enfants. Cette approche consiste à **accompagner certains mots du quotidien** (manger, dormir, encore, eau, maman, papa, etc.) par des gestes simples et adaptés, toujours associés à la parole. Il ne s'agit pas de remplacer le langage oral, mais de le soutenir et de l'enrichir.

Pour l'enfant, cette pratique constitue un véritable appui dans le **développement du langage**. Avant même de pouvoir s'exprimer verbalement, il peut communiquer ses besoins, ses émotions ou ses envies, ce qui limite les frustrations liées à l'incompréhension. Elle favorise ainsi un sentiment de sécurité affective, renforce l'estime de soi et soutient l'autonomie. En mettant des mots et des gestes sur les situations vécues, l'enfant structure sa pensée, développe sa compréhension et participe activement aux échanges.

Pour les professionnels, la communication gestuelle associée à la parole représente un outil d'observation et d'accompagnement précieux. Elle permet de mieux comprendre les intentions de l'enfant, d'affiner la qualité des interactions et de renforcer la relation individualisée. Elle encourage une posture attentive, bienveillante et respectueuse du rythme de chacun.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre projet éducatif, en favorisant une communication positive, une meilleure compréhension mutuelle et un climat serein au sein de la structure.

## VII - Une réelle place pour les familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Comment penser la coéducation ? Comment construire la cohérence éducative autour de l'enfant ?

La crèche est plus qu'un simple mode de garde. C'est en effet souvent la raison première pour les parents de confier leur enfant. Mais dès qu'ils franchissent la porte de la crèche, une histoire commence à s'écrire :

- ✓ Celle d'un projet d'accueil autour de leur enfant,
- ✓ Celle d'un partenariat basé sur une relation de confiance pour faire grandir au mieux leur enfant,
- ✓ Celle d'une écoute mutuelle et de partage d'expériences.

Il n'y a pas une seule solution ou une seule règle lorsqu'on élève un enfant mais des milliers de solutions qui doivent émaner en accord avec le projet parental.

La famille pourra se sentir soutenue à travers plusieurs actions mises en place par l'équipe. Pour se sentir à l'aise dans leur rôle, les parents ont besoin d'être accueillis avec respect et empathie.

La démarche éducative doit se situer dans un souci de partenariat pour le bien-être de l'enfant.

### 7.1 - Une écoute du projet familial

#### ➤ Un bureau de la direction ouvert

Parler dans l'unité n'est pas toujours évident suivant le moment et les problématiques. C'est pourquoi les familles trouveront toujours une oreille attentive auprès de la direction, soit en se présentant au bureau spontanément, soit en prenant rendez-vous si la direction n'est pas disponible.

Ce sont également des temps importants d'échange individuel qui permettent de soutenir et d'accompagner le parent dans ses interrogations mais aussi parfois de le diriger vers d'autres professionnels si cela est nécessaire.

Toutes ces formes d'écoutes formelles et informelles sont la base d'une construction de **relation de confiance** primordiale pour assurer un lien de continuité dans la prise en charge de l'enfant. Mais au-delà de l'écoute, l'équipe invite les parents à faire vivre la crèche à travers différentes manifestations.

### 7.2 - Participer à la vie de la structure

C'est pouvoir échanger avec d'autres parents, c'est avoir la possibilité de vivre et de partager des événements avec son enfant dans son lieu d'accueil.

#### ➤ A travers les univers ludiques

Chaque membre de la famille est le bienvenu au sein de la crèche. A travers les univers ludiques, le parent, en concertation avec l'équipe a la possibilité de venir animer un univers (papi joue d'un instrument de musique, maman chante, mamie bricole, papa cuisine etc...). Il s'agira d'un temps préparé avec l'équipe de direction afin que le projet proposé soit en adéquation avec le développement du jeune enfant.

#### ➤ A travers l'observation de son enfant

Lors des ateliers parents-enfants ou des moments festifs organisés par l'équipe (carnaval, semaine de la petite enfance...), les parents sont invités à partager des instants de jeu avec leur

enfant ou simplement à l'observer évoluer. La micro-crèche propose un environnement sécurisé et adapté aux tout-petits, où ils peuvent explorer, expérimenter et découvrir à leur rythme. Ce cadre, différent de la maison, offre aux enfants de nouvelles expériences et aux parents la possibilité de voir leur enfant grandir, s'épanouir et interagir avec les autres, tout en renforçant le lien affectif dans un contexte ludique et stimulant.

➤ **A travers la participation aux différentes manifestations**

L'année est marquée par des fêtes et des manifestations :

- Des ateliers parents-enfants (semaine nationale de la petite enfance, carnaval),
- Goûters et fêtes de fin d'année,
- Des sorties (bibliothèque, EHPAD).

➤ **Un règlement à l'écoute du quotidien**

Mettre son enfant dans une collectivité, c'est se confronter à une réalité : l'enfant risque d'être régulièrement malade. Le rôle du professionnel de la petite enfance est d'être garant de la sécurité de tous les enfants accueillis. Il est demandé aux familles, en cas de suspicion de maladie, de consulter un médecin pour la sécurité de l'enfant mais également celle des enfants présents à la crèche. Afin d'être au plus proche des besoins des familles, les jours d'absence de l'enfant dès la 1ère journée d'absence sont déduits sur présentation d'un certificat médical d'éviction.

## **VIII- Le partenariat, un enrichissement**

Pour soutenir la démarche éducative de l'équipe, dans un objectif d'ouverture vers l'extérieur, de partage des compétences, les professionnelles développent d'année en année des **partenariats** avec différents organismes.

### **8.1 - Le service PEH**

Dans un contexte où les difficultés socio-économiques des familles s'accroissent et où la politique nationale, en faveur des personnes en situation de handicap, vise à leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté, la municipalité de Moissac agit pour permettre à tout enfant en situation de handicap et/ou en difficulté et à leur famille d'être accompagnés.

Situé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le service PEH regroupe divers professionnels spécialisés (éducateurs spécialisés, accompagnant éducatif et social, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale etc...) qui œuvrent au quotidien pour **garantir le bien-être et l'épanouissement** de l'ensemble des enfants de la commune en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels internes et externes intervenants auprès des enfants et des jeunes du territoire. Le service offre un espace **d'aide et d'accompagnement**.

➤ **Pour les enfants en situation de handicap :**

La municipalité, met en place un projet d'inclusion pour que les enfants en situation de handicap ou présentant des maladies chroniques puissent bénéficier, en toute sécurité, d'un accueil adapté à leur situation dans les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les accueils petite-enfance de la commune.

En parallèle, les familles peuvent être écoutées, accompagnées et soutenues par des professionnels spécialisés :

- Échanges et écoute autour des difficultés rencontrées,
- Aide à la constitution du dossier MDPH,

- Recherche de professionnels ou de services spécialisés,
- Mise en lien des différents partenaires autour de la famille (école, loisirs, services de soins, services sociaux et éducatifs etc...).

➤ **Pour les enfants en difficulté :**

La municipalité accompagne les enfants qui présentent des difficultés ou des signes de fragilités dans un souci de prévention et de protection.

Les équipes des structures d'accueils municipales bénéficient de formations, de sensibilisations et d'outils spécifiques. Les familles sont informées lorsque des difficultés sont repérées. Les professionnels du service PEH peuvent organiser une rencontre avec la famille afin d'échanger sur la situation de leur enfant dans le but d'apporter les meilleures réponses possibles.

- Les familles peuvent solliciter directement le service PEH lorsqu'elles sont en demande d'aide et/ou en recherche d'informations et de soutien dans leurs démarches liées aux besoins de leur enfant.

### **8.2 - Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)**

Le LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole. Il permet l'accueil conjointement l'enfant de 0 à 6 ans et son parent (ou grand parent).

Les familles sont reçues par deux accueillantes formées à l'écoute. Chacun peut trouver sa place dans ce lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. C'est l'occasion d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Pour les parents c'est la possibilité de partager les expériences, évoquer d'éventuelles difficultés rencontrées avec leur enfant, échanger avec d'autres parents et ainsi trouver leurs propres solutions.

Le projet de ce lieu s'inscrit dans les actions menées dans le Réseau Parentalité 82.

### **8.3 - La PMI (Protection Maternelle Infantile)**

Le médecin de PMI reste le référent en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. L'équipe se tourne vers ce service lors de certaines difficultés ou questions auxquelles elle ne parvient pas à répondre.

La PMI de secteur sollicite également le service pour trouver un accueil aux enfants de familles en difficultés, suspicion de troubles. Le service petite enfance est un relais important pour soutenir les urgences.

### **8.4 - La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)**

Dans le cadre de la contractualisation financière avec la CAF, le service petite enfance doit respecter les conditions de la Prestation de Service Unique (PSU).

La CAF contrôle le bon respect de la mise en place de la PSU, du règlement intérieur et de la tarification. Elle peut également répondre aux questions lors de dossiers complexes et aider aux calculs des tarifs. Elle met à disposition le service CDAP qui permet d'avoir accès aux ressources des parents pour le calcul du tarif horaire de chaque famille. Avec son action envers les parents « Mon enfant.fr » elle contribue à l'identification des structures pour les familles.

### **8.5- Le RPEII (Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal)**

Le service petite enfance travaille en collaboration pour faire du lien. Les crèches ne sont pas en compétition avec les assistants maternels mais ont la volonté de travailler ensemble pour trouver l'accueil qui conviendra le mieux aux familles qui se tournent vers nos services. Certains thèmes festifs de l'année sont partagés afin d'organiser des manifestations ensemble et d'être dans une réelle cohésion.

### **8.6 – Les « passerelles » école et centre de loisirs sans hébergement (services scolaire, périscolaire, enfance)**

Dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial), la convention « Dispositif Passerelle » entre les écoles et les crèches, permet de rendre plus souple la visite des enfants des crèches dans leurs futures écoles.

En adéquation avec le projet éducatif des structures petite enfance, cette convention a pour objet d'organiser une action passerelle entre :

- Les 3 structures Petite Enfance :
  - Crèche Multi-Accueil les Grappillous,
  - Petite Crèche Bulle de Bébé
  - Micro-crèche Achon
- Et les 7 écoles :
  - Ecole C. DELTHIL Maternelle
  - Ecole SARLAC Maternelle
  - Groupe scolaire MONTEBELLO
  - Groupe scolaire L. GARDES
  - Groupe scolaire de MATHALY
  - Groupe scolaire F. BOUISSET
  - L'école Sainte Famille - Jeanne d'Arc

Le « Plan maternelle » de janvier 2023 dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale insiste sur la nécessité de renforcer « la continuité » entre « les deux temps du développement de l'enfant », de 0 à 3 ans, puis de 3 à 6 ans. La circulaire maternelle 2023 appelle à la mobilisation de toute la chaîne éducative pour garantir l'excellence des professionnels. Ces visites visent ainsi à :

- Aider les enfants à se préparer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

### **8.7 - La médiathèque et la ludothèque**

Pour compléter les sorties extérieures des enfants, des rencontres mensuelles sont organisées avec l'équipe de la médiathèque et de la ludothèque. Ces moments permettent de proposer aux enfants à la fois des livres et des jeux, afin de :

- Familiariser l'enfant avec le livre et la lecture dès le plus jeune âge,
- Stimuler le développement cognitif, moteur et social à travers le jeu,
- Créer sur le territoire de Moissac un contexte cohérent pour les enfants et leurs familles, autour d'un patrimoine de lectures et de jeux communs.

L'équipe de la médiathèque :

- Constitue un fonds d'albums diversifié et représentatif de l'édition jeunesse,
- Met ce fonds d'ouvrages à disposition de manière identifiée dans les lieux d'accueil de la petite enfance,
- Sensibilise les parents à l'importance de la lecture pour le développement des tout-

petits.

L'équipe de la ludothèque :

- Propose des jeux adaptés à l'âge et aux besoins des enfants, favorisant l'éveil, la créativité, la socialisation et la coopération,
- Encourage les familles à découvrir le jeu comme vecteur de plaisir partagé et d'apprentissage,
- Accompagne les professionnels dans la sélection et l'animation de jeux pour enrichir l'expérience des enfants.

Les objectifs généraux sont de :

- Favoriser l'implication des enfants et toucher la sphère familiale,
- Faire connaître les ressources de la médiathèque et de la ludothèque,
- Développer des outils de communication et de valorisation des actions éducatives,
- Permettre aux acteurs participants de se former, de se concerter et de valoriser leurs pratiques.

Déscolariser le livre et le jeu, en faire des compagnons « naturels » dès la petite enfance, contribue à développer le plaisir de la découverte et de l'échange. Cette approche a des effets positifs sur le développement global de l'enfant, sur sa curiosité, son imagination et son épanouissement affectif et social.

### ***8.8 - L'EHPAD : des rencontres intergénérationnelles, un projet fondamental de cohésion sociale et de rupture de l'isolement social des personnes âgées***

Un autre axe du projet pédagogique est de développer la rencontre intergénérationnelle.

Il est nécessaire de sensibiliser les enfants au cycle de la vie avec le phénomène du vieillissement de la population notamment en leur donnant l'occasion de côtoyer des personnes âgées. L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les **deux générations**. Il repose sur les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents projets et activités. Le but de la démarche est de permettre aux jeunes enfants de prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie, des besoins et des difficultés liés à la vieillesse et du respect entre les âges. Favoriser l'échange intergénérationnel permet également l'émergence d'un lien social fort entre les générations. On assiste aujourd'hui à une augmentation exponentielle de l'espérance de vie, qui génère de fait un accroissement du nombre de générations amenées à vivre ensemble en même temps. Un tel projet est donc par essence un vecteur de transmission de savoirs : savoir-faire et savoir-être. Ainsi, les personnes âgées se sentent considérées et valorisées en partageant leur expérience, leur vécu. De plus, elles sont stimulées socialement et de manière cognitive. L'objectif étant de rompre leur isolement social et de lutter contre leur solitude.

Les deux générations peuvent alors :

- Partager des moments de détente et de convivialité agréables et enrichissants,
- Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, et développer de nouvelles relations,
- S'ouvrir vers l'extérieur.

Créer un projet intergénérationnel ne signifie pas simplement mettre en présence les enfants et les personnes âgées. Le cœur du projet est de favoriser l'émergence d'un lien entre les participants. L'équipe, le personnel encadrant des crèches et les animateurs des EHPAD, mettent en place les supports et le cadre adaptés pour y parvenir.

Chaque rencontre s'appuie sur une activité réalisable par les enfants et les résidents de l'EHPAD et présentant un intérêt pour les deux parties. D'un côté, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part l'activité proposée ne doit pas faire naître chez les personnes âgées

un sentiment d'infantilisation. Du côté des personnes âgées, toutes les activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et de la socialisation quelle que soit la dépendance du résident.

Afin qu'un lien se tisse au fil du temps, ce sont les mêmes enfants qui participent aux rencontres sur plusieurs séances. Ce projet s'inscrit dans la durée.

Quels que soient les projets menés, il faut qu'il y ait une continuité dans le temps et une récurrence des rencontres organisées. Pour se faire, les premiers échanges sont simples, autour d'une chanson ou d'un conte. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les locaux, le personnel, etc). Progressivement, ils évoluent pour introduire de véritables activités sensorielles et manuelles (peinture, jardinage, cuisine, jeux de ballons, etc.).

Toutefois, pour mener à bien ce projet et que chacun des participants se sente à l'aise avec le concept, certaines règles sont posées :

- Chacun doit être libre de participer ou non aux activités intergénérationnelles. L'équipe demande toujours aux enfants leur avis qu'aux résidents. Il est primordial qu'aucune obligation ne se fasse sentir de part et d'autre.
- Les activités se déroulent dans des espaces définis dans l'EHPAD ou dans la crèche. Cela permet à chacun d'évoluer librement ensemble mais aussi de pouvoir s'isoler du groupe si un besoin d'intimité se fait ressentir.
- Les projets intergénérationnels sont l'affaire de chacun : des enfants, des retraités, des professionnels d'encadrement, mais aussi des parents, qui participent par leur consentement et leur éventuelle présence

### **8.9 – Initiation à la relaxation à la crèche**

Garantir le bien être global de l'enfant fait partie de notre volonté. Pour cela, une intervenante en relaxation éveil corporel se déplace sur la structure et propose des séances adaptées à la petite enfance au sein de la structure.

Ces temps, organisés en petits groupes, sont construits de manière ludique et respectueuse du développement psychomoteur des enfants. A travers des postures simples, des jeux corporels, des exercices de respiration, des moments de relaxation et des histoires mimées, les enfants découvrent leur corps, apprennent à mieux connaître leurs sensations et développent leur capacité d'attention.

Les objectifs de ces séances sont multiples :

- Favoriser la détente et l'apaisement
- Développer la conscience corporelle et la coordination
- Soutenir la gestion des émotions
- Encourager la confiance en soi et l'estime de soi
- Proposer un temps de recentrage dans le respect du rythme de chacun

L'équipe reste présente durant les séances afin d'assurer une continuité sécurisante pour les enfants et de pouvoir réinvestir certains outils (respiration, relaxation, postures simples) dans le quotidien à la crèche.

Cette intervention s'inscrit pleinement dans nos valeurs éducatives : bienveillance, respect du rythme individuel, accompagnement vers l'autonomie et prise en compte du bien-être physique et émotionnel de chaque enfant.

L'équipe reste présente durant les séances afin d'assurer une continuité sécurisante pour les enfants et de pouvoir réinvestir certains outils (respiration, relaxation, postures simples) dans le quotidien de la crèche.

Cette intervention s'inscrit pleinement dans nos valeurs éducatives : bienveillance, respect

du rythme individuel, accompagnement vers l'autonomie et prise en compte du bien-être physique et émotionnel de chaque enfant

# **DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **I- Au sein des structures**

### **1.1 Optimiser la gestion des déchets**

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous, petits et grands !

#### **➤ Le tri**

Le tri sélectif est en place sur la structure. Les enfants sont sensibilisés, notamment lors des temps de repas. Ils voient que les professionnels trient les déchets (déchets alimentaires, plastiques recyclable, plastique non recyclable).

#### **➤ Le recyclage**

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans les crèches. Nous appelons ça « la journée sans jeux ». Cette journée, dédiée aux matériaux recyclables, permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

#### **➤ La réduction des déchets**

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale et en valorisant les restes par le compostage lorsque cela est possible.

### **1.2 Renforcer le nettoyage alternatif**

Les établissements petite enfance ont remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels (utilisation de produits labellisés, nettoyage vapeur...

### **1.3 Lutter contre les perturbateurs endocriniens**

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants. Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants...

La petite enfance s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement. La micro-crèche s'est équipée de vaisselle inox (sans perturbateurs endocriniens).

## **1.4 Éveiller à la nature et à l'environnement**

Les sorties dans **le jardin de la crèche** offrent aux enfants un cadre sécurisé pour explorer, jouer et se développer en plein air. Le contact avec la nature favorise la motricité globale (courir, sauter, grimper), stimule les sens (vue, toucher, odorat), et contribue à l'éveil de la curiosité et de l'imagination. Les enfants apprennent également à observer les plantes, les insectes et les saisons, ce qui développe leur conscience du vivant et leur respect de l'environnement.

Le jardin constitue un espace privilégié pour le jeu libre et l'expérimentation, où chaque activité – du bac à sable à la manipulation de la terre ou des feuilles – devient une opportunité d'apprentissage et de plaisir partagé. Ces moments en extérieur renforcent **aussi le bien-être physique et émotionnel** des enfants, en favorisant la détente, la socialisation et l'autonomie.

En complément, il peut arriver que l'équipe organise de courtes promenades dans les environs de la crèche, situés en centre-ville. Ces sorties permettent aux enfants de découvrir leur environnement urbain, d'observer la vie de la ville, et de mettre en pratique des règles simples de sécurité et de civisme, tout en restant dans un cadre sécurisé.

## **II- Engagements de la Mairie**

### **2.1 Plan de réduction de ses consommations en énergie, papier...**

Les services basés sur des procédures administratives sont de gros consommateurs de papier. Des efforts ont été engagés auprès des professionnels pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon... Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La petite enfance s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation aux usagers en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels et les familles.

### **2.2 Réduire la consommation énergétique**

Les bâtiments accueillant les crèches représentent une part importante de la consommation d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement, notamment en matière d'eau, d'électricité et de chauffage.

Dans ce contexte, la collectivité a engagé une démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux. Parmi les actions mises en œuvre figure le remplacement progressif des éclairages à néons par des éclairages LED. Ces nouveaux équipements sont complétés par des variateurs d'intensité dans les pièces de vie et par des systèmes à détection de présence dans les zones de passage.

Certaines crèches sont désormais entièrement équipées de ces dispositifs, tandis que d'autres le sont encore partiellement.

Le présent projet des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants , crèches municipales du Service Petite enfance de Moissac a été approuvé par la délibération N° ..... du Conseil Municipal dans sa séance du ..../..../2023

**Le Maire**

Romain LOPEZ

**PROJET D'ÉVALUATION DE  
LA MICRO CRECHE ACHON  
REALISE EN FEVRIER 2026**

# PRESENTATION DE LA MICRO CRECHE

## GESTIONNAIRE

MAIRIE DE  
MOISSAC

3 PLACE ROGER  
DELTHIL  
82200 MOISSAC

## NOM DE L'EAJE + ADRESSE

MICRO CRECHE  
ACHON

13 RUE SAINTE  
CATHERINE  
82200  
MOISSAC

## NOMBRE DE PLACES AGRÉES

12 PLACES

## NOMBRE DE SALARIÉES

6 SALARIÉES :

- 1 DIRECTRICE
- 2 AUXILIAIRES DE  
PUERICULTURE
- 2 ADJOINTES  
D'ANIMATION
- 1 AGENT  
D'ENTRETIEN

# ACCUEIL ET BIEN ETRE DE L'ENFANT

## L'ACCUEIL INDIVIDUEL EST CHALEUREUX ET SECURISANT

L'adulte est disponible et attentif, l'enfant est nommé et reconnu individuellement. Poursuivre le travail sur les rituels d'accueil et de séparation afin de renforcer encore le sentiment de sécurité affective, notamment lors des moments de transition.

## RESPECT DU RYTHME DE CHAQUE ENFANT

Les temps de sommeil, de repas et de change sont globalement adaptés aux besoins des enfants. Affiner l'individualisation en tenant compte davantage des signes de fatigue ou de disponibilité de chaque enfant, et en harmonisant les pratiques au sein de l'équipe.

## INTERACTIONS ADULTE/ENFANT BIENVEILLANTES

Les échanges sont respectueux et empreints de bienveillance. Encourager encore davantage la verbalisation des émotions de l'enfant et le soutien à ses initiatives pour renforcer son sentiment de compétence. Etre vigilant au ton employé et aux mots utilisés lors des moments de conflits entre enfant.

## L'ENFANT EST ACTEUR DE SES JEUX

Le libre choix des activités est favorisé et le jeu libre est au coeur de notre projet pédagogique. Enrichir progressivement les propositions de jeux et veiller à renouveler le matériel afin de stimuler l'exploration et la créativité.

# ENVIRONNEMENT AVEC LES FAMILLES

## LES ESPACES SONT ADAPTÉS A L'AGE ET AUX BESOINS DES ENFANTS

Repenser l'aménagement pour clarifier les zones (motrices, calmes, symboliques) et améliorer la lisibilité pour les enfants, en tenant compte de leurs besoins évolutifs. S'équiper afin de proposer différents espaces.

## LE MATERIEL EST PROPRE, SECURISÉ ET EN BON ETAT

Le matériel est régulièrement vérifié, entretenu et renouvelé. Maintenir cette vigilance et poursuivre le suivi rigoureux des contrôles pour garantir un environnement sécurisé.

## L'ESPACE FAVORISE L'AUTONOMIE ET LA SECURITE AFFECTIVE

La circulation est globalement fluide et des repères existent. Développer davantage les supports visuels et les espaces refuges pour renforcer l'autonomie et le sentiment de sécurité des enfants.

# TRAVAIL D'ÉQUIPE ET DYNAMIQUE PROFESSIONNELLE

LES PARENTS  
SONT  
ACCUEILLIS  
AVEC RESPECT  
ET ÉCOUTE

Les échanges quotidiens sont bienveillants et réguliers. Encourager des temps d'échanges plus formalisés pour approfondir la communication et mieux accompagner les familles dans leur quotidien et dans les éventuelles difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

L'ÉQUIPE  
INFORME LES  
FAMILLES SUR  
LE PROJET ET LA  
VIE DE LA  
STRUCTURE

L'information est présente mais l'adhésion des familles reste partielle. Réfléchir à développer différents supports afin de renforcer la compréhension et l'adhésion des familles.

LES PARENTS  
SONT ASSOCIÉS  
AUX PROJETS OU  
TEMPS DE VIE DE  
L'ÉTABLISSEMENT

Les parents sont invités à différents événements organisés par la structure. Leur participation reste partielle. Réfléchir à d'autres propositions pour favoriser une collaboration plus active.

# PROJET EDUCATIF ET AMELIORATION CONTINUE

**LE PROJET  
EDUCATIF EST  
FORMALISE,  
VIVANT ET  
PARTAGÉ**

Le projet éducatif vient  
d'être réactualisé

**L'ÉQUIPE ÉVALUE  
REGULIEREMENT  
SES PRATIQUES**

Des Groupes d'Analyse de  
Pratique sont organisés  
plusieurs fois dans l'année.  
Le service PEH ainsi que la  
PMI sont sollicités lorsque  
nous rencontrons des  
problématiques.  
Continuer également la  
collaboration entre les  
professionnels de crèche  
afin d'échanger sur les  
pratiques et les nouvelles  
recommandations

**DES ACTIONS  
D'AMÉLIORATION  
SONT PLANIFIEES  
ET SUIVIES**

Des pistes d'amélioration  
sont identifiées mais peu  
formalisées. Structurer un  
plan d'action avec des  
objectifs clairs et un suivi  
dans le temps.

# SECURITE, SANTE ET BIEN-TRAITANCE

## LES PROTOCOLES DE SANTE ET D'HYGIENE SONT RESPECTES

Les protocoles sont connus et appliqués  
Maintenir cette exigence et poursuivre la formation continue et la sensibilisation de l'équipe.

## LES MESURES DE PREVENTION DE LA MALTRAITANCE SONT CONUES

Les principes de bien-étreitance sont intégrés par l'équipe.  
Renforcer la diffusion des procédures d'alerte et le rôle du référent santé pour assurer une vigilance partagée.

## LES ENFANTS SONT ACCOMPAGNES AVEC RESPECT DE LEUR INTIMITÉ

Les pratiques respectent pleinement l'intimité et la dignité de l'enfant.  
Poursuivre cette démarche et valoriser ces bonnes pratiques au sein de l'équipe.

## ANNEXE 1

### Charte d'accueil du jeune enfant –Charte de la laïcité



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles.** Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 **J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 254-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

### ARTICLE 1

#### LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2

#### LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3

#### LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4

#### LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5

#### LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6

#### LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7

#### LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précises dans

le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est pros crit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formation, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



## ANNEXE 2

### Le doudou

#### Quoi ?

- Le doudou est un nid sensoriel (odeur toucher) chargé d'émotions.
- En psychologie on parle d'objet transitionnel :  
Un objet transitionnel est un objet utilisé par un enfant à partir de l'âge de 4 mois pour représenter une présence rassurante (comme celle de la mère). C'est un objet donné à un certain moment par la mère à son enfant et qui représente un substitut de celle-ci : grâce à cet objet, la mère, même absente, est encore symboliquement présente pour l'enfant. Cet objet devient le prolongement de la mère et l'enfant l'investit comme tel.

#### Pourquoi ?

- Pour se rassurer, pour avoir moins peur.
- Pour se sentir moins seul quand maman ou papa s'en va le matin.
- Pour se replier sur soi quand la collectivité est trop pesante, le doudou prend le relais.

#### Qui fait ?

- C'est l'enfant qui est censé choisir son doudou, certains enfants peuvent ne pas avoir de doudou et en adopter un plus tard. Un tout petit bébé n'est pas en mesure de choisir tout seul mais ne devient pas doudou n'importe quelle peluche ! Un objet sera investi en doudou s'il s'installe dans l'histoire de l'enfant.
- L'équipe n'a pas à imposer un doudou ou une sucette. Si l'enfant n'a pas de doudou ni de sucette, l'équipe n'a pas à en demander aux parents sauf si la situation devient difficile et qu'il nous semble que l'enfant en éprouve le besoin, dans ce cas l'équipe pourra en discuter avec les parents. Le doudou est abordé lors de l'adaptation, les référentes parlent de l'importance que peut revêtir cet objet.

#### Pour qui ?

- Pour tous les enfants qui en éprouvent le besoin.
- Certains enfants ne pourront rien faire sans, d'autres n'en auront jamais ; le professionnel apprend au fil du temps à s'organiser.  
L'enfant aura tout le temps de s'en séparer, à son rythme.  
L'enfant de moins de 3 ans est fragile, il est important de lui laisser prendre son temps.

#### Où ?

- Les doudous restent à disposition des enfants. Le doudou est un objet qui est là, présent, visible, à portée de main.
- Les sucettes ont été séparées des doudous et ne sont plus accessibles librement car de nombreux enfants éprouvaient de réelles difficultés à les poser.
- Et dehors alors on fait comment ??? Comme pour une activité dirigée, nous encourageons l'enfant à poser doudou avant de sortir pour qu'il ait les mains libres pour jouer. Si c'est trop difficile l'enfant peut prendre doudou et les professionnelles accompagnent l'enfant. Il faut aussi accepter que l'enfant puisse aussi passer du temps à ne rien faire dehors, à rêvasser ou se poser sur un tapis et qu'il ait envie de doudou pour le faire (surtout les beaux jours où on passe beaucoup de temps dehors) !

#### Quand ?

Quand l'enfant en éprouve le besoin sans toutefois se précipiter dessus et privilégier d'abord la verbalisation, l'accompagnement de l'enfant par l'adulte afin que l'enfant puisse trouver du réconfort chez l'adulte et pas systématiquement et uniquement via le doudou.

### Comment ?

- Le doudou est à disposition, encouragement pour le poser lors des activités dirigées, du repas, des sorties.
- Afin d'éviter des frustrations et des repas accompagnés de doudous, proposer un temps de calme sur le tapis avec câlin réparateur peut être une solution, en fin de matinée les enfants sont fatigués commencent à avoir faim et cette transition est parfois particulièrement difficile.
- Ne pas décider à la place de l'enfant s'il a besoin de son doudou ou non, être à l'écoute du besoin de chaque enfant, être attentif et distinguer besoin et envie !

### Concernant la sucette :

La succion du pouce est déjà innée pour le fœtus.

C'est un besoin jusque 6 mois et ensuite la succion permet de se rassurer.

La succion du pouce et de la sucette sont responsables en succion perpétuelle de troubles, des mécanismes devant se mettre en place (déglutition-dents poussées en avant- développement bucco pharyngien).

Attention de ne pas avoir recours à la sucette systématiquement quand l'enfant pleure (notamment chez les tout petits) et encourager les plus grands à la quitter pour parler notamment !

Deux sucettes seront demandées aux parents pour en avoir toujours une dans le dortoir afin d'éviter les recherches intempestives au moment du coucher.

Fin 2018 constatant que de nombreux enfants gardaient la sucette en permanence et qu'il était très difficile de les faire poser, l'équipe a fait le choix de laisser les doudous à disposition mais de ranger les sucettes dans des boîtes personnalisées. La sucette est donnée à l'enfant quand il en a besoin, l'accompagnement bienveillant de chaque membre de l'équipe est primordial

## ANNEXE 3

### Le sommeil de l'enfant en collectivité

#### **Les phases de sommeil**

- La phase d'endormissement
- Le sommeil lent léger
- Le sommeil lent profond
- Le sommeil paradoxal
- La phase de latence

#### **Le temps de la sieste en collectivité**

La priorité est d'accueillir les enfants dans la souplesse et le respect de leur rythme, de leur être et de contribuer à leur épanouissement affectif et cognitif. Essayons de les accompagner au mieux pour un temps de sieste.

Pour permettre une bonne organisation de la sieste en collectivité, il est important de disposer de locaux et de lits adaptés (*deux salles de sieste au moins et des lits permettant de respecter le sommeil de chacun tout en assurant les règles de sécurité*). Pour favoriser les repères, l'équipe garde toujours le même lit pour l'enfant qui dort régulièrement dans la structure.

Il faut garder à l'esprit qu'une sieste en structure collective (*5 à 6 lits par chambre*) ne sera pas toujours de la même qualité qu'une sieste à la maison.

#### **Les points essentiels**

##### ➤ Ambiance

Rendre la salle de sieste douillette par une décoration douce qui ne suscite pas l'excitation. Les rideaux sont généralement fermés pour créer une pénombre dans la pièce.

L'utilisation de « babyphones » est indispensable pour que l'équipe puisse contrôler la qualité du sommeil de l'enfant et réagir immédiatement en cas de problème ou de réveil. Les pleurs d'un bébé ont un extraordinaire pouvoir sur l'entourage. Ils peuvent être à l'origine d'une véritable réaction en chaîne.

##### ➤ Rituels

Il est important de ritualiser le temps de sieste.

L'enfant peut reconnaître l'instant où il va être couché grâce à des petits moments clefs qui précèdent l'entrée dans la salle de repos : il est mis à l'aise (*déshabillage éventuel selon sa tenue*), changement de la couche si nécessaire et passage aux toilettes pour les plus grands, mise à disposition du doudou et/ou de la tétine.

L'enfant est ensuite accompagné dans son lit. Une petite musique douce le berce et l'aide à s'endormir. Parfois l'adulte apaise l'enfant en lui chantant une berceuse et/ou en lui caressant le front.

Couvrir légèrement le corps de l'enfant, soit par une turbulette pour les plus jeunes, soit par un léger drap ou une petite couverture, procure un sentiment de sécurité, de chaleur et de bien-être indispensable pour aider l'enfant à trouver le sommeil en toute quiétude.

La qualité de l'endormissement aura une influence directe sur la qualité du réveil. « *Chaque enfant a son rituel propre plus ou moins long, plus ou moins méticuleux : dire au revoir à certains objets, plier et ranger ses vêtements, embrasser la personne qui le couche habituellement, etc.* »

Prendre le temps de le respecter n'est pas perdre du temps, c'est au contraire en gagner pour après. C'est une sorte de prévention. C'est laisser un espace individuel au sein du collectif. Tous les enfants n'ont pas besoin de tous ces rituels. Le sommeil reste personnel à chacun et c'est à l'équipe de s'adapter en fonction de l'âge, du moment, des habitudes et de la personnalité des enfants. Le coucher et le réveil sont individualisés.

#### ➤ Intérêts

Une sieste est souvent nécessaire pour compléter la nuit. La durée dépend du besoin de récupération de l'enfant ; en effet, il y a ce qu'on appelle des « petits dormeurs » et des « gros dormeurs ».

Proposer à chaque enfant un temps de repos adapté.

En collectivité, la sieste dépend des besoins de chaque enfant mais répond aussi à une demande des parents (*heure de coucher, de réveil, durée de la sieste à la maison, rituels*).

La durée de la sieste dépend du besoin de récupération de l'enfant « ... *Il est tout à fait déconseillé de réveiller un enfant. Son humeur en sera affectée ...* ».

Il faut savoir déceler les signes de fatigue chez l'enfant (*bâillement, enfant qui se frotte les yeux, agitation excessive, etc.*). Si nous ratons ces signes et que l'enfant n'est pas couché à temps, celui-ci résiste et entraîne une agitation excessive difficile à calmer.

Pour les bébés, nous n'avons parfois pas le temps de reconnaître les signes d'endormissement et il peut arriver qu'un bébé s'endorme tout seul au milieu des autres, sur le tapis, dans un transat. L'équipe laisse l'enfant faire cette sieste qui ne dure souvent qu'un cycle et ne tente pas de le déplacer au risque de le réveiller.

Un enfant qui n'a jamais dormi en dehors de la sphère familiale peut avoir du mal à faire une sieste ponctuellement en collectivité. C'est à l'équipe et aux parents de savoir accepter qu'un enfant ne fasse pas forcément de sieste en collectivité. Réfléchir avec les parents sur les besoins de sommeil de l'enfant en adaptant la fréquence et l'horaire d'accueil de celui-ci dans la structure.

#### ➤ Le coin repos

Un coin repos fait de coussins, où l'enfant peut aller librement dès qu'il en éprouve le besoin, est disponible dans la structure. Ce temps de pause est bénéfique et permet à l'enfant de récupérer sans pour autant se couper du monde qui l'entoure.

Les effets bénéfiques de la sieste pour un tout-petit sont multiples. Le fait de s'allonger lui permet tout d'abord de reposer son corps, tout entier occupé à maintenir une position verticale contraignante : debout ou assis, ses vertèbres sont tassées, sa circulation du sang gênée, certains de ses muscles contractés en permanence et une partie de son cerveau mobilisée pour maintenir l'équilibre.

Autre intérêt de la sieste : fermer quelques instants les yeux qui captent 80 % des informations. Le cerveau, alors en pleine formation, a lui aussi besoin de se reposer et de lâcher prise, au moins l'espace d'une phase de sommeil lent.

#### ➤ Echelonner les couchers en fonction des besoins

Ainsi, les plus petits font des siestes en fonction de leurs besoins. Les horaires de siestes peuvent donc se décaler dans la journée. Mais parfois, les temps de repos se passent dans un climat agité, notamment avec les plus grands.

*« En règle générale, les siestes se gèrent bien dans le dortoir des petits, surtout s'ils sont familiarisés très tôt avec l'environnement collectif. Il faudra parfois seulement quelques mois pour que le nourrisson soit en pleine confiance dans le lieu. Les difficultés peuvent être plus importantes avec les grands à qui l'on propose une sieste commune après le repas. Ils sont parfois assez agités et il s'agit donc de diminuer cet état d'excitation avant la sieste ».*

Ainsi, certains vont refuser de se coucher, d'autres vont se relever, ce qui ne facilite pas la tâche du

personnel qui doit gérer tout un groupe.

Outre cet état d'excitation, certains enfants peuvent aussi vivre des situations familiales complexes qui les angoissent au moment du coucher.

➤ Créer un climat favorable à l'endormissement

Créer un environnement calme avant le coucher. Après le repas des plus grands, l'un des membres de l'équipe prend un petit groupe d'enfants et l'installe confortablement dans un coin lecture (*ambiance confinée dans la pénombre, avec une petite musique d'ambiance*). Pendant ce temps-là, d'autres enfants sont déshabillés et préparés afin que les petits soient couchés progressivement. Eviter les jeux et activités trop stimulants et proposer, par exemple, la lecture d'une histoire dans un cadre à lumière tamisée. Mettre à disposition de l'enfant son doudou ou sa tétine s'il en a et qu'il réclame. Cela l'aidera à s'apaiser seul.

Pour les nouveaux arrivés qui ne sont pas encore familiarisés avec la crèche, il est possible de proposer aux parents d'apporter une gigoteuse qui rappellera à l'enfant l'odeur familière. Prévoir une présence quand cela est nécessaire

Lorsque les équipes rencontrent des difficultés au moment du coucher, un(e) professionnel(le) peut rester dans le dortoir jusqu'à ce que tout le monde dorme.

Dans certains cas plus délicats, la/le professionnel(le) peut accompagner spécifiquement un enfant. *« Le cas d'une petite-fille qui avait perdu sa maman. Le moment du coucher était très difficile car elle réclamait sa mère ; une professionnelle de la crèche lui tenait la main jusqu'à ce qu'elle lâche prise et s'endorme ».*

➤ Personnaliser le lit du bébé

Chez les plus petits qui ne sont pas encore familiarisés avec la crèche ou qui ne viennent que de façon occasionnelle, il peut parfois être compliqué de s'adapter à l'environnement collectif.

Apporter par exemple une turbulette qui va rappeler au petit l'odeur familière. Bien entendu, lorsque les enfants ont une tétine ou un doudou cela les aide à être rassurés.

➤ Avoir des locaux adaptés

Les nourrissons n'ont pas tous envie de dormir au même moment. Lorsqu'un enfant pleure car ce n'est pas le bon moment pour lui de faire la sieste, il est parfois nécessaire de le relever. Certains enfants ont aussi du mal à s'endormir dans le dortoir.

La configuration des locaux est primordiale, l'aménagement et le choix du mobilier doit être pensé et réfléchi en réunion d'équipe.

Ainsi, certains vont refuser de se coucher, d'autres vont se relever, ce qui ne facilite pas la tâche du personnel qui doit gérer tout un groupe.

Outre cet état d'excitation, certains enfants peuvent aussi vivre des situations familiales complexes qui les angoissent au moment du coucher.

➤ Créer un climat favorable à l'endormissement

Créer un environnement calme avant le coucher. Après le repas des plus grands, l'un des membres de l'équipe prend un petit groupe d'enfants et l'installe confortablement dans un coin lecture (*ambiance confinée dans la pénombre, avec une petite musique d'ambiance*). Pendant ce temps-là, d'autres enfants sont déshabillés et préparés afin que les petits soient couchés progressivement.

Eviter les jeux et activités trop stimulants et proposer, par exemple, la lecture d'une histoire dans un cadre à lumière tamisée. Mettre à disposition de l'enfant son doudou ou sa tétine s'il en a et qu'il réclame. Cela l'aidera à s'apaiser seul.

Pour les nouveaux arrivés qui ne sont pas encore familiarisés avec la crèche, il est possible de proposer aux parents d'apporter une gigoteuse qui rappellera à l'enfant l'odeur familière. Prévoir une présence quand cela est nécessaire

Lorsque les équipes rencontrent des difficultés au moment du coucher, un(e) professionnel(le) peut rester dans le dortoir jusqu'à ce que tout le monde dorme.

Dans certains cas plus délicats, la/le professionnel(le) peut accompagner spécifiquement un enfant. « *Le cas d'une petite-fille qui avait perdu sa maman. Le moment du coucher était très difficile car elle réclamait sa mère ; une professionnelle de la crèche lui tenait la main jusqu'à ce qu'elle lâche prise et s'endorme* ».

➤ Personnaliser le lit du bébé

Chez les plus petits qui ne sont pas encore familiarisés avec la crèche ou qui ne viennent que de façon occasionnelle, il peut parfois être compliqué de s'adapter à l'environnement collectif.

Apporter par exemple une turbulette qui va rappeler au petit l'odeur familière. Bien entendu, lorsque les enfants ont une tétine ou un doudou cela les aide à être rassurés.

➤ Avoir des locaux adaptés

Les nourrissons n'ont pas tous envie de dormir au même moment. Lorsqu'un enfant pleure car ce n'est pas le bon moment pour lui de faire la sieste, il est parfois nécessaire de le relever. Certains enfants ont aussi du mal à s'endormir dans le dortoir.

La configuration des locaux est primordiale, l'aménagement et le choix du mobilier doit être pensé et réfléchi en réunion d'équipe.

➤ Bien connaître l'enfant

Chez les plus petits, il est très important de bien connaître l'enfant pour repérer les premiers signes de fatigue. Certains enfants luttent parfois contre le sommeil car ils sont en train de jouer, le travail d'observation est donc essentiel.

Essayer également de recueillir des informations sur comment ça se passe à la maison pour être en cohérence. Gérer des individualités en collectivité, le défi est grand et demande une vraie souplesse et capacité d'écoute.

### **Le sommeil et ses bienfaits**

- Est indispensable au développement cérébral de l'enfant ;
- Régule la production de plusieurs hormones : hormone de croissance, mais aussi cortisol, insuline, hormones de l'appétit. Des études ont démontré que les risques de surpoids semblent accrus chez les enfants qui ne dorment pas assez ;

- Améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent. Une personne qui s'endort sur une tâche tout juste apprise, améliore sa mémorisation de 30 % ;
- Diminue le risque d'hypertension artérielle, de diabète de type 2 à l'âge adulte ;
- Est associé à une meilleure réponse immunitaire avec des conséquences probables sur la susceptibilité aux infections.

### La sieste en fonction de son âge

- **Entre 3 et 6 mois**, grâce aux donneurs de temps (*horaires repas, coucher...*), s'établit un rythme de sommeil avec, vers 6 mois, trois siestes (*matin, début d'après-midi et fin d'après-midi*).
- **Entre 9 et 12 mois** l'enfant passe à deux siestes par jour (*fin de matinée et début d'après-midi*). C'est une période où le rythme de sommeil peut être perturbé par l'angoisse de séparation.
- **Entre 15 et 18 mois** (*âge d'acquisition de la marche*), l'enfant ne fera qu'une sieste par jour, en début d'après-midi. Cette sieste cessera vers l'âge de quatre ans.
- Les cycles de sommeil sont de **50 minutes de 0 à 3 mois**, de **70 minutes de 6 mois à 2 ans** et de **90 à 120 minutes à partir de 3 ans**.

### Les causes aux troubles du sommeil

- Des infections ORL
- Un non-respect du rythme naturel de l'enfant ou une irrégularité des horaires
- Un endroit inconfortable, un changement de lieu ou le non-respect des rituels du coucher
- Des difficultés familiales ou scolaires
- Des problèmes dans la relation affective entre l'enfant et ses parents

### Conclusion

Positiver le temps de sieste de l'enfant est essentiel. L'intérêt de la sieste est mis en mots : « *C'est pour ton bien, tu vas faire une petite sieste et après nous prendrons le goûter ensemble, tu es fatigué et tu as besoin de te reposer au calme, etc.* »

Le travail d'écoute envers les parents permet de surmonter les difficultés rencontrées en collectivité ; le but étant finalement de pouvoir réunir des conditions optimales de sieste pour chaque enfant.

### Pour résumer,

La qualité du sommeil a une influence directe sur la qualité de la vie d'éveil de toute la famille.

Chaque enfant a son rituel propre plus ou moins long, plus ou moins méticuleux. Un bon accompagnement suppose, dans la mesure du possible, une prise en charge individuelle.

Il faut savoir déceler les signes de fatigue chez l'enfant et ainsi saisir le bon moment pour le coucher.

*« Le sommeil, c'est la moitié de la santé »*

Un enfant a besoin d'un bon équilibre de sommeil pour satisfaire ses acquisitions. Ainsi, chaque enfant a son lit dans un petit dortoir composé de quatre ou cinq lits maximums. Les enfants sont couchés à la demande en fonction de leur rythme avec leur doudou, leur tétine,

Un professionnel reste auprès de l'enfant pour l'endormissement s'il a besoin d'une présence.

Les bébés dorment dans des lits à barreaux aux normes de sécurité. Les plus grands dans de petits lits bas personnalisés. Cette autonomie les prépare à connaître plus tard une sieste

à l'école et un grand lit à la maison. Les bébés sont couverts d'une gigoteuse, les plus grands d'une couverture.

Une liaison émetteur-récepteur est installée dans les dortoirs. Les portes sont munies de fenêtres permettant une surveillance pendant la sieste de l'enfant. Les volets sont mi-clos.

Il arrive que certains enfants s'endorment dans le transat, les professionnels les bercent et leur proposent petit à petit de dormir dans un lit.

Rassurer l'enfant, favoriser le calme, installer un climat de confiance favorisent l'endormissement de chaque enfant.

## **L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE COUCHER**

### Quoi ?

- Autonomie : apprendre à se déshabiller seul
- Prendre le temps avec l'enfant (les professionnels ne se mettent pas la pression du temps)
- Laisser jouer (le temps de repas ayant déjà été un temps où l'enfant a du rester calme il a besoin d'un temps de liberté)
- Voir la fiche « le sommeil » déjà traité

### Pour qui ?

- « les grands » : les enfants qui ne font plus qu'une sieste par jour
- **S'adapter à leurs degrés d'autonomie** : évolution entre septembre et juin

### Par qui ?

- Les professionnels de terrain que les enfants côtoient depuis le matin

### Où ?

- Les enfants sont dans la salle de vie, les professionnels les prennent par 2 dans la salle de change afin de leur changer la couche, de les accompagner aux toilettes, de les aider à se déshabiller et de les mettre en tenue pour dormir

### Quand ?

- Déshabillage dès la fin du repas
- Les professionnels repèrent quels enfants ont besoin d'être couchés en 1<sup>er</sup> ou en dernier.
- Pour les bébés nous nous adaptons à leur rythme

### Comment ?

- Lorsque les enfants sortent de table ils sont libres de jouer le temps que les autres enfants finissent de manger et que les changes soient tous faits.
- Une fois tous les changes fait, 2 professionnels vont dans le dortoir des grands pour les accompagner à l'endormissement
- 1 professionnel s'occupe, si besoin, des enfants qui restent dans la salle de vie.
- Conformément aux recommandations, il y a une surveillance constante du dortoir des grands. Pour le dortoir des petits, un baby phone peut être mis en place

Le lever est échelonné, les couches ne sont pas changées au lever de sieste sauf en cas de besoin. Elles seront changées avant le goûter pour ceux qui partent le plus tôt et après le goûter pour ceux qui partent le plus tard, cela permet d'éviter le change de couche de 17h/17h30 qui met parfois l'équipe en difficulté pour les départs

## ANNEXE 4

### Les droits de l'enfant accueilli en crèche

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

**1.** Être libre de circuler et de bouger car c'est comme ça que mon cerveau apprend.



BASE DÉFINISSANT POUR  
**peritEnFance**  
Le Centre de Ressources de la Petite Enfance

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

**2.** Être libre de jouer sans que l'adulte ne m'explique comment faire.



BASE DÉFINISSANT POUR  
**peritEnFance**  
Le Centre de Ressources de la Petite Enfance

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

**3.** Être libre de déplacer, combiner et mélanger tous les jeux.



BASE DÉFINISSANT POUR  
**peritEnFance**  
Le Centre de Ressources de la Petite Enfance

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

**4.** Être pris dans les bras quand je pleure.



BASE DÉFINISSANT POUR  
**peritEnFance**  
Le Centre de Ressources de la Petite Enfance

**5.** Être aidé tout au long de la journée et pour tout car je suis dépendant.



**6.** Être entendu et compris dans mes émotions et dans mon incapacité à les gérer seul.



**7.** Être aidé pour m'apaiser car je ne peux me calmer seul.



**8.** Ne pas me demander d'attendre, de partager, de comprendre, de réfléchir car je n'en suis pas encore capable.



- 9.** Ne pas dire de moi que je suis agressif, capricieux car je ne peux pas être doté de ces intentions à mon âge.



- 10.** Comprendre que je ne peux m'intéresser qu'à moi-même car je suis dépendant et que je ne suis pas encore prêt à me socialiser.



## Textes de référence

Article R.2324-29 du Code de la santé publique (CSP) relatif au contenu du projet d'établissement

Articles R.2324-32, R.2324-37, R2324-38, R.2324-48 du CSP

Articles L. 214-2 et L.214-7 du CASF

Article R.2324-18 du CSP relatif au dossier de demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture

Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant

Code de la santé publique art. R2324-17 à 30 du décret 31 août 2021

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, pour actualiser le projet éducatif inscrit dans le projet d'établissement

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences nationales applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Décret n° 2021 – 1446 du 4 novembre 2021 relatif aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant

Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Arrêté du 8 octobre 2021 - article R2324-27 du CSP, relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant :

Articles R 2324-20 et 22 du CSP concernant l'autorisation ou l'avis délivré par le conseil départemental rappelle les obligations auxquels l'établissement est soumis en fonction de :

- sa catégorie (R2324-17 : crèches collectives,)

- et sa capacité d'accueil (R2324- 46, R2324-47 et R2324-48), notamment en matière

\* de composition des équipes (l'équipe des professionnels auprès des enfants reste définie à l'article R2324-42 (40- 60)).

\* et de quotité de temps de travail définies pour les crèches collectives aux articles :

\* R2324-46-1 (direction), obligation de trois ans d'expérience

\* R2324-46-2 (réfèrent santé et accueil inclusif et professionnel de santé),

\* R2324-46-3 (éducateur de jeunes enfants),

\* R2324- 46-4 (option retenue pour norme d'encadrement),

\* R2324-46-5 (encadrement en micro-crèche)

\* Taux d'encadrement :

\*L'article R. 2324-43-1 du CSP précise que « pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis, ne peut pas être inférieur à deux. ».

\* un professionnel pour 5 enfants non marcheurs,

\* un pour 8 marcheurs

\* lors des sorties, le taux d'encadrement est de 1 professionnel pour 5 enfants.

Administration des soins ou des traitements médicaux :

- article R. 2111-1 du Code de la Santé Publique (article 2 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021) précise que le professionnel qui peut administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, est, selon le mode d'accueil du jeune enfant, un professionnel d'établissement d'accueil du jeune enfant ayant l'une des qualifications mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-42, sous réserve du respect des conditions à respecter, et dès lors qu'ils maîtrisent la langue française.

Accueil d'un enfant de moins de 4 mois ou présentant un handicap ou une affection chronique

L'article R2324-39 du code de la santé publique a été modifié par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021. : dispositions des EAJE en matière de référent santé et accueil inclusif.

L'article R2324-39-1 précise notamment les modalités de transmission du certificat médical pour chaque enfant admis en établissement d'accueil du jeune enfant : un certificat médical est à transmettre par les parents à l'admission de chaque enfant, quel que soit l'âge des enfants.

Obligations vaccinales fixées à l'article L3111-2 du CSP.

L'article R2324- 39-1 du CSP prévoit la remise de deux documents lors de l'admission de l'enfant :

- Un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;

- une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales, conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8

Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles.

Arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

Arrêté du 29 juillet 2022 modifiant l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

Décret n°2022-566 du 15 avril 2022 relatif à l'expérimentation de nouvelles coopérations entre autorités compétentes en matière de services aux familles

*le guichet unique administratif* : Être au plus près des usagers Afin de faciliter l'accès des usagers au service public, la petite enfance assure des permanences régulières au sein du pôle Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires. Les professionnelles y proposent la préinscription en crèche, les informations relevant des rencontres autour de la parentalité (LAEP), du prêt de jeux par le biais de la médiathèque (ludothèque en projet 2023)

Réinterroger l'offre d'accueil petite enfance et parentalité

Afin d'adapter l'offre d'accueil petite enfance aux besoins de toutes les familles, la ville se réinterroge tant qualitativement que quantitativement sur l'offre proposée au regard du diagnostic social de territoire.

Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant

Il encadre de manière plus étroite la dérogation déjà permise par l'arrêté du 26 décembre 2000 (articles 5 et 6) relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. L'accord des dérogations par les services de PMI n'est que sur des motifs de pénurie de professionnels avérée (pièces justificatives à l'appui)

L'arrêté du 29 juillet 2022 a réduit le nombre de professionnels recrutés à titre dérogatoire (passage d'un quart « de l'effectif total des personnels chargés de l'encadrement des enfants dans les établissements d'accueil collectif » à 15 % maximum de l'effectif).

Les conditions d'intégration du professionnel recruté à titre dérogatoire sont également encadrées par l'arrêté de 2022 (parcours d'intégration, comptabilisation progressive dans les taux d'encadrement).

Enfin, l'employeur a l'obligation de permettre au professionnel de s'engager dans une formation diplômante, qualifiante ou certifiante de la petite enfance. Ces évolutions réglementaires s'appliquent donc à renforcer la qualité d'accueil en encadrant davantage les dérogations.

Décret n° 2022-1197 du 30 août 2022 reportant la date de mise en conformité à certaines exigences du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles.